

Siraga

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

■ ■ ■ du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

SOMMAIRE

Renseignements concernant l'administration et la direction	p. 3
Attestation du responsable	p. 4
<hr/>	
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	p. 6
Annexe 1. Les conséquences sociales et environnementales de l'activité	p. 23
Annexe 2 tableau des résultats des cinq derniers exercices de siraga	p. 26
<hr/>	
COMPTES CONSOLIDÉS	p. 27
1. Compte de résultat consolidé	p. 29
2. État du résultat global	p. 30
3. État de la situation financière	p. 31
4. Variation des capitaux propres	p. 32
5. Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 33
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 51
Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes et contrôleurs légaux	p. 54
<hr/>	
COMPTES SOCIAUX	p. 55
Bilan actif	p. 56
Bilan passif	p. 57
Compte de résultat	p. 58
1. Faits majeurs de l'exercice	p. 61
2. Informations relatives au bilan	p. 62
3. Informations relatives au compte de résultat	p. 67
4. Engagements	p. 68
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 69
<hr/>	
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE	p. 72
<hr/>	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE	p. 85

Renseignements concernant

L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ **Président :**

Monsieur Benoît COLLOMB

Nommé le 12/04/1991 et renouvelé pour un mandat échéant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2012.

Autres mandats sociaux :

Président de SOVAM SAS

Président Directeur Général et Administrateur de
GPL INDUSTRIE

Administrateur de SIRAGA ENGINEERING

■ **Administrateurs :**

■ **GPL INDUSTRIE SA** représentée par Madame Maria COLLOMB.

Renouvelé le 06/09/2004 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2010 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

■ **M. Jean-François VAURY** nommé le 06/09/2004 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2010 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIRIGEANTS

Président Directeur Général

Monsieur Benoît COLLOMB

Directeur Général Délégué

Monsieur Eric BATISE, nommé le 7/01/2000 et renouvelé pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2012 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

COMMISSARIAT AUX COMPTES

■ **Commissaires aux Comptes titulaires :**

PRESENCE AUDIT & CONSEILS

12, rue d'Astorg

75008 PARIS

Représentée par Monsieur Patrick BOURDIN.

Renouvelée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ ATRIOM

14, place Gabriel Péri

75008 PARIS

Représentée par Monsieur Marc LECLERC.

Nommée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

■ **Commissaires aux Comptes suppléants :**

AGENORA

12, rue Alfred de Vigny

75008 PARIS

Renouvelée le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel MEHUT

Arenice – 455 Promenade des Anglais

06000 NICE

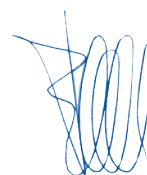
Nommé le 30/09/2009 pour un mandat échéant lors de l'AGO se tenant en 2015 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

I. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution

des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 juillet 2010



Benoît COLLOMB
Président du Conseil d'Administration

SOMMAIRE

1. GROUPE SIRAGA	
1. Référentiel comptable	p 6
Principes de consolidation	
Méthode de conversion	
2. Variation de la composition du groupe	p 6
Sociétés consolidées par intégration globale	
Sociétés consolidées par mise en équivalence	
Activité et résultats des filiales	
Chiffres clés	
3. Faits marquants impactant le Groupe sur la période	p 8
Activité Aéroportuaire	
Activité GPL	
4. Evénements postérieurs à la clôture	p 8
Perspectives générales	
5. Information sur les instruments financiers	p 8
6. Facteurs de risques	p 9
Contrôle Interne	
Risques pays	
7. Développement durable	p 12
8. Informations sur le capital	p 12
9. Rémunérations des principaux dirigeants et mandataires sociaux	p 13
10. L'activité du groupe par branches d'activités	p 13
Activité de la société Sovam (Branche AÉROPORTUAIRE)	
Activité de la société Siraga Engineering (Branche GAZ)	
Activité de la société Siraga Do Brasil (Branche GAZ)	
Activité de la société Siraga Algérie (Branche GAZ)	
Activité de la société IberINGAS (Branche Gaz)	
Activité de la société Siraga India (Branche Gaz)	
Activité de la société Siraga (Branche GAZ)	
2. LA SOCIÉTÉ SIRAGA SA (BRANCHE GPL)	
1. Son activité propre	p 15
Principes et méthodes comptables	
Commentaires sur l'activité de la société Siraga SA au cours de l'exercice écoulé	
Composition du chiffre d'affaires	
Faits marquants du secteur GPL impactant la société Siraga pour la période	
Rappel des chiffres	
Indicateurs de gestion de la société	
État des échéances des créances et des dettes	
Événements importants intervenus depuis la date de clôture	
Activités en matière de recherche et de développement	
Facteurs de risques	
Prises de participation et de contrôle	
Conséquences sociales de l'activité	
Conséquences environnementales de l'activité	
2. Le capital de la société	p 18
L'actionariat de la société au 31/03/10 (L. 233-13)	
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)	
Les actions d'autocontrôle	
Avis de détention et aliénation de participation croisée	
Nombre d'actions propres achetées et vendues par la Société au cours de l'exercice	
Les délégations en matière d'augmentations de capital	
3. Les mandataires	p 19
Mode d'exercice de la Direction générale	
Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)	
Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations	
Les jetons de présence	
Les rémunérations des mandataires	
4. Les commissaires aux comptes	p 20
5. Les salariés	p 20
La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice (L. 225-102)	
La nomination d'actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)	
6. Les conventions réglementées	p 20
7. Renouvellement de mandat d'administrateur	p 20
8. Résultat	p 20
L'affectation du résultat	
Les distributions antérieures de dividendes (CGI 243 bis)	
Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)	
9. Activité et résultat des filiales	p 21
10. Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions	p 21
11. Proposition de transfert d'EURONEXT vers ALTERNEXT	p 22
ANNEXE 1	p 23
Les conséquences sociales et environnementales de l'activité	
ANNEXE 2	p 26
Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Siraga	

RAPPORT DE GESTION

du Groupe au 31 mars 2010

1. GROUPE SIRAGA

1. Référentiel comptable

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés du Groupe au 31 mars 2010 ont été élaborés en application des normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Ces normes ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui peuvent affecter le montant des actifs et passifs ainsi que les produits et charges enregistrés sur la période.

Des changements de faits et de circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Lors de la clôture annuelle au 31 mars 2010, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

MÉTHODE DE CONVERSION

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période.

2. Variation de la composition du Groupe

Les sociétés détenues par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50 % ou quand le contrôle est effectif au travers d'accord avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable.

■ Sociétés consolidées par intégration globale

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode	Méthode	% contrôle	% contrôle	% intérêt	% intérêt
			de conso. 31/03/2010	de conso. 31/03/2009	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2009
Siraga S.A. (France)	381619519	ZI Les Hervaux 36500 Buzançais	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	100,00 %	100,00 %
Sovam S.A.S. (France)	411522584	3, route de la Bressandière 79202 Parthenay	IG	IG	89,90 %	89,90 %	89,90 %	89,90 %
Siraga Do Brasil (Brésil)		Rua Padre Venancio Resende, 131 Casa Verde Sao Paulo	IG	IG	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %
Siraga Engineering (Belgique)		Av. Jean Mermoz, 22 6041 Gosselies	IG	IG	70,00 %	70,00 %	70,00 %	70,00 %
Siraga Algérie		18 rue Becquerel Alger	IG	IG	97,50 %	97,50 %	97,35 %	97,35 %
iberINGAS (Espagne)		Av. de les Garrigues 38-44 080820 El Prat de Llobregat	IG	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

■ Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
Branche GPL				
Siraga India	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Située en Malaisie, cette société n'est détenue qu'à hauteur de 10 % par la SA Siraga et n'est donc pas intégrée dans le périmètre de consolidation en l'absence d'influence notable.

Activité et résultats des filiales

Société	Capitaux propres (après résultat)		Valeur des titres détenus	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Quote part du capital détenu	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice connu
	Capital	Capitaux propres								
Siraga South East Asia	44 K€	351 K€	3 K€	3 K€	-	-	-	10 %	-	- 2 K€ (28/02/10)
Sovam	1 000 K€	939 K€	69 K€	69 K€	-	-	-	89,90 %	14 284 K€	- 400 K€ (31/03/10)
Siraga do Brasil	21 K€	153 K€	36 K€	36 K€	89 K€	-	-	90 %	1 915 K€	- 8 K€ (31/03/10)
Siraga Engineering	200 K€	473 K€	140 K€	140 K€	-	-	-	70 %	853 K€	25 K€ (31/03/10)
Siraga Algérie	10 K€	283 K€	12 K€	12 K€	135 K€	-	-	97 %	309 K€	- 18 K€ (31/03/10)
Siraga India	8 K€	- 76 K€	3 K€	3 K€	257 K€	-	-	40 %	152 K€	- 9 K€ (31/03/10)
Iberingas	50 K€	- 60 K€	50 K€	50 K€	79 K€	-	-	100 %	70 K€	- 83 K€ (31/03/10)

Chiffres clés

Données consolidées en milliers d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

Compte de résultat (K€)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires consolidé	47 942	46 328	48 734
Résultat opérationnel courant	2 494	- 2 282	1 292
Résultat opérationnel	2 340	- 2 401	1 289
Coût de l'endettement financier net	- 329	- 668	- 381
Résultat consolidé	1 714	- 2 380	547
Résultat net part du Groupe	1 741	- 2 402	501

Tableau de financement (K€)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Capacité d'autofinancement	2 308	- 1 633	1 246
Variation du besoin de fonds de roulement	3 110	- 184	- 768
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 204	- 1 347	783
Flux de trésorerie liés aux investissements	- 477	- 477	- 756
Flux de trésorerie liés aux financements	- 2 249	1 553	- 435
Variation de trésorerie	3 478	- 272	- 409
Reclass. de trésorerie (préfinancement)	0	0	0
Trésorerie de clôture	2 134	- 1 357	- 1 083

Aucun autre élément significatif, autre que ceux mentionnés dans le détail de l'activité, n'est à préciser.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé (encours de chiffre d'affaires inclus)

Rappel : Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe après retraitement des comptes réciproques est de 47,94 M€ contre 46,33 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,48 %.

Critère utilisé : marchés sectoriels et géographiques

Le Groupe est géré en deux segments principaux divisés chacun en 2 secteurs géographiques.

Branche Aéroportuaire

Conception, réalisation et installation d'équipements aéroportuaires et de traitement et de gestion du fret.

Rénovation des équipements aéroportuaires et mise en conformité aux normes de sécurité des équipements existants.

Branche Gaz

Conception, réalisation et installation d'unités d'emplissage, de réparation et de fabrication pour les bouteilles de gaz GPL.

Réalisation clé en main d'installations d'engineering.

En milliers d'euros	2009/2010				2008/2009			
	France	Export	TOTAL	%	France	Export	TOTAL	%
Aéroportuaire	5 703	8 560	14 263	29,75	11 656	8 031	19 687	42,49
GPL	7 438	26 241	33 679	70,25	6 232	20 410	26 641	57,51
Total	13 141	34 801	47 942	100,00	17 887	28 441	46 328	100,00
%	27,41	72,59	100,00		38,61	61,39	100,00	

3. Faits marquants impactant le Groupe sur la période

Le Groupe Siraga enregistre un chiffre d'affaires 2009-2010 de 47,9 M€, en progression de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Sur la période, le Groupe a vu son activité GPL très soutenue tandis que sa branche Aéroportuaire a souffert des conditions de marché particulièrement difficiles qui prévalent depuis l'an dernier dans le secteur aéroportuaire.

Le Groupe Siraga renoue avec un résultat bénéficiaire, supérieur à celui atteint en 2007-2008 avant le début de la crise économique mondiale. Il traduit notamment l'avancement d'importants contrats d'Engineering en Algérie et en Arabie Saoudite. Cette performance reflète également les améliorations apportées à la gestion de certains postes tels que les emplois intérimaires, les déplacements ou l'organisation des filiales. Elle tient également compte d'une base de comparaison plus favorable, le résultat net de l'exercice précédent ayant été affecté par l'impact négatif de la résiliation d'un contrat d'Engineering au Nigeria.

ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE

Sovam, la filiale du Groupe Siraga spécialisée dans la fourniture d'équipements aéroportuaires, affiche au 31 mars 2010 un chiffre d'affaires de 14,3 M€, en recul de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse des ventes est directement imputable aux conditions de marché particulièrement difficiles qui prévalent depuis l'an dernier dans le secteur aéroportuaire.

Toutefois, il est important de noter que, malgré ce contexte difficile, Sovam s'est vu attribuer plusieurs commandes importantes sur la période, notamment pour des équipements d'embarquement des passagers. En effet, la filiale du Groupe a remporté avec son partenaire chinois CIMC-Tianda, l'appel d'offres d'Aéroports de Paris portant sur la fourniture de 39 passerelles d'embarquement destinées au futur terminal S4 de l'aéroport de Roissy – Charles de Gaulle. Sovam a également enregistré une commande importante pour la fourniture d'escaliers d'embarquement de passagers, conçus pour fonctionner en Sibérie, à des températures pouvant descendre jusqu'à -40°C.

Enfin, Sovam a entrepris de diversifier ses activités et notamment de valoriser son expérience dans le développement de machines spéciales. La filiale du Groupe a justement mis au point, pour une société de travaux publics, une machine dédiée à la réalisation de l'habillage des tunnels routiers.

ACTIVITÉ GPL

Le Groupe Siraga a bénéficié d'une activité GPL très soutenue sur l'exercice 2009-2010, tant en Engineering qu'en production de machines. Il termine l'exercice avec un chiffre d'affaires en hausse de 26 %, le portant à 33,7 M€.

Sur la période, Siraga a remporté deux importants projets d'Engineering, l'un pour la société algérienne Naftal pour un montant de près de 15 M€. Ce contrat inclut des prestations de génie civil, des constructions de bâtiments, des remises aux normes de réseaux GPL, incendie et électrique ainsi que la réalisation d'un hall d'emplissage complet. Le second projet de 11 M€ porte sur la rénovation de trois centres emplisseurs, soit 12 lignes d'emplissage, pour le compte de la société saoudienne Gasco.

De plus, le Groupe a enregistré un nombre important de commandes d'équipements d'emplissage, notamment pour les marchés d'Amérique du Sud, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Siraga a par exemple fourni des centres emplisseurs complets aux sociétés Ziz Gaz au Maroc et Lipigas au Chili, entre autres.

Enfin, Siraga a développé un nouvel équipement : un distributeur automatique de bouteilles de gaz. Cette innovation qui a bénéficié de l'aide d'Oséo Innovation et dont les premiers prototypes sont en test jusqu'à la fin de l'année, permet aux particuliers d'acheter ou d'échanger une bouteille de gaz, en libre service, et ce 24h/24. A l'issue de la phase de tests, Siraga pourrait se voir attribuer des commandes importantes sur le prochain exercice.

4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis le 31 mars 2010.

PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Le Groupe Siraga débute le nouvel exercice avec un carnet de commandes consolidé de plus de 39 M€ à fin mai 2010. La faible visibilité offerte par le secteur aéroportuaire à court et moyen terme devrait continuer à peser sur l'activité de la filiale Sovam. La branche GPL, pour sa part, pourrait voir son chiffre d'affaires continuer à progresser au cours de l'exercice.

5. Information sur les instruments financiers

■ Actifs et passifs financiers

Juste valeur des actifs & passifs financiers et comparaison avec leur valeur comptable (IFRS 7.25 & 26).

au 31/03/2010 (en milliers d'euros)	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		X				3	3
Dépôts et investissements à long terme			X			77	77
Autres actifs non courants			X			4	4
Clients			X			17 418	17 418
Autres créances courantes			X			2 299	2 299
Placements à court terme	X					18	18
Banques	X					3 040	3 040
Total actifs financiers						22 860	22 860
Emprunts				X		1 885	1 885
Dettes liées aux contrats de location-financement				X		269	269
Autres dettes financières à long terme							
Autres dettes financières non courantes							
Découverts bancaires				X		924	924
Autres dettes financières à court terme				X		1 816	1 816
Dettes fournisseurs				X		17 163	17 163
Autres dettes courantes				X		19	19
Total passifs financiers						22 076	22 076

au 31/03/2009 (en milliers d'euros)	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres de sociétés non consolidées		X				3	3
Dépôts et investissements à long terme			X			79	79
Autres actifs non courants			X			10	10
Clients			X			18 686	18 686
Autres créances courantes			X			1 791	1 791
Placements à court terme	X					18	18
Banques	X					800	800
Total actifs financiers						21 387	21 387
Emprunts				X		521	521
Dettes liées aux contrats de location-financement				X		387	387
Autres dettes financières à long terme							
Autres dettes financières non courantes							
Découverts bancaires				X		2 175	2 175
Autres dettes financières à court terme				X		4 919	4 919
Dettes fournisseurs				X		15 675	15 675
Autres dettes courantes				X		111	111
Total passifs financiers						23 788	23 788

Réconciliation ouverture/clôture par catégorie d'actifs financiers pour les comptes de provision pour dépréciation (IFRS 7.16).

Exercice (en milliers d'euros)	Ouverture	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Clôture
31/03/10	725	329	-380	-9	665
31/03/09	142	587		-4	725

6. Facteurs de risques

CONTRÔLE INTERNE

La société consciente des nécessités, des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines, a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs du Groupe, gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.

RISQUES PAYS

Une fraction importante du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée dans des pays en dehors des marchés français et européens comportant des risques spécifiques. Le Groupe ne peut garantir que la réalisation de certains événements géopolitiques affectant certains de ces pays n'aura pas un impact significatif sur les activités qui s'y trouvent exercées, notamment et de façon non exhaustive, l'instabilité politique, économique et social d'un pays, l'inflation, les catastrophes naturelles et les troubles civils (guerre, instabilité du gouvernement, renversement).

A. RISQUE DE MARCHÉ

1. Risques relatifs aux marchés de l'activité GPL

Sensibilité aux paramètres d'environnement.

L'activité de Siraga est particulièrement sensible aux variations du prix du pétrole. En effet, le prix du GPL est fixé par rapport à celui du pétrole. Une hausse du prix du Butane et du Propane a donc pour conséquence d'encourager la politique d'investissements de ses clients mais a également pour contrainte finale la hausse du prix de la bouteille de gaz pour le consommateur qui à terme pourrait réduire ses achats.

Le GPL reste une énergie de très bonne qualité comparée aux autres car pauvre en souffre et ne rejetant pas de particules lors de sa combustion.

2. Risques relatifs aux marchés de l'activité Aéroportuaire

Sensibilité aux paramètres d'environnement.

Le chiffre d'affaires de l'activité Aéroportuaire dépend principalement de deux facteurs :

- l'évolution du trafic aérien
- l'activité d'Airbus

B. CONCURRENCE

1. GPL

L'unique concurrent de Siraga est le Danois Kosan Crisplant ; en conséquence, il ne reste plus que deux acteurs majeurs sur le marché mondial du GPL.

2. Aéroportuaire

Le principal concurrent de Sovam est la société française TLD.

C. EVOLUTIONS DES RÉGLEMENTATIONS

Le Groupe est soumis aux lois qui s'imposent à toutes les sociétés et cherche à avoir une attitude irréprochable. Le Groupe demande donc en conséquence à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels elles interviennent.

D. GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de comptes (principalement l'euro, le Réal brésilien et le Dinar algérien).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue entre autre par des opérations de change au comptant et à terme. La plupart de ces contrats de vente à terme de devises ont une échéance inférieure à une année en date de clôture. Si nécessaire, les contrats de ventes à terme de devises peuvent être prorogés au delà de leur échéance initiale.

Le Groupe se couvre pour des flux prévisionnels sur la quasi-totalité des offres commerciales effectuées dans une monnaie autre que l'euro. Celles-ci se trouvent systématiquement protégées avant la conclusion du marché par un contrat « change » souscrit auprès de l'Assurance Coface.

Dans le cadre du marché Gasco, Arabie Saoudite, le Groupe a souscrit une protection supplémentaire auprès de la banque BNP Paribas : le Flexi Terme. Ce contrat est une couverture à terme qui permet de garantir un cours de change sur une période déterminée. Il est possible d'utiliser cet outil à tout moment de manière très simple : une enveloppe de 1 472 190 USD est mise à disposition, elle servira à régler les différents prestataires locaux saoudiens qui souhaitent être réglés en Dollars (partie montage et génie civil).

La politique du Groupe est, et a toujours été de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

En gérant les risques de change, le Groupe vise à réduire l'impact de variations à court terme dans le résultat du groupe. A long terme néanmoins, des différences permanentes dans le taux de change impacteront le résultat consolidé. L'effet des contrats de ventes à terme de devises a été pris en compte dans ce calcul.

E. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 1 point des indices de référence au 31 mars 2010.

	Au 31/03/2010	Encours moyen	Indice de référence	Indice de sensibilité	Impact sur le coût d'endettement
Dettes à taux variable	175	208	Variable	1 %	2,08
Dettes à taux fixe	1 980	1 642	Fixe	1 %	16,42
Préfinancement	894	2 501	Variable	1 %	25,01
Dailly	1 816	3 398	Variable	1 %	33,98
Découverts bancaires	30	234	Variable	1 %	2,34
Total	4 895	7 984			79,84

	Au 31/03/2009	Encours moyen	Indice de référence	Indice de sensibilité	Impact sur le coût d'endettement
Dettes à taux variable	242	280	Variable	1 %	2,80
Dettes à taux fixe	665	629	Fixe	1 %	6,29
Préfinancement	1 705	3 216	Variable	1 %	32,16
Dailly	4 919	3 896	Variable	1 %	38,96
Découverts bancaires	470	278	Variable	1 %	2,78
Total	8 002	8 299			82,99

F. RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS BOURSIERS

Le Groupe ne détient au 31 mars 2010 aucune participation dans des sociétés cotées.

G. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le Groupe bénéficie de lignes de crédits confirmées, accordées par des banques à vocation internationale, lui permettant d'accompagner sa croissance et de parer à tout besoin de fonds de roulement.

C'est donc dans le cadre de la gestion préventive de la croissance du Groupe que les banques ont entre autre accepté de lui accorder des « financements d'avance » dits « Préfinancements » sur des contrats clients en force, devant ainsi permettre d'anticiper la croissance et non de la ralentir.

Oséo intervient en cofinancement bancaire des lignes de « Préfinancements » en apportant une contre-garantie (Tarneaud 1,5 M€ et LCL 0,5 M€).

Le tableau ci-après représente les lignes accordées ainsi que leur utilisation et par différence le disponible au 31 mars 2010.

En milliers d'euros	31/03/10	Limite	Disponible
PART À PLUS D'UN AN			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 304	1 304	
Dettes liées aux contrats de location financement	165	165	
Total non courant	1 470	1 470	
PART À MOINS D'UN AN			
Emprunts auprès d'établissements de crédit	581	581	
Dettes liées aux contrats de location financement	104	104	
Dettes financières			
Dailly	1 816	9 160	7 344
Préfinancement	894	8 800	7 906
Découverts bancaires	30	230	200
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières			
Total courant	3 425	18 875	15 450
Total de l'endettement brut	4 895	20 345	15 450
Valeurs mobilières	18	18	
Disponibilités	3 040	3 040	
Autres			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 058	3 058	
Endettement net	1 836	17 286	15 450

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante reçus par le groupe et donnés par des organismes financiers :
Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers.
Le Groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.

A titre d'information les engagements reçus par les clients sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Avals, cautions, garanties donnés k EUR	6 867	5 181
Avals, cautions, garanties donnés k USD	4 763	159
Avals, cautions, garanties donnés k TND*	16	27
Avals, cautions, garanties donnés k DZD*	75 644	22 708
Avals, cautions, garanties donnés k MAD*	100	100
Avals, cautions, garanties donnés k CFP*	5 293	
Avals, cautions, garanties donnés k EGP*	100	

*TND : Dinar tunisien, DZD : Dinar algérien, MAD : Dirham marocain, CFP : Franc pacifique, EGP : Livre égyptienne

Autres engagements

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Hypothèques & nantissements donnés	-	-
Avals, cautions, garanties reçus	163	341
Clause de réserve de propriété	7 406	5 023
Coface	-	209
Ventes de devises à terme	-	-
Crédits documentaires import	183	-

Obligations et engagements contractuels

En milliers d'euros	31/03/10	-1 an	1-5 ans	> 5 ans
PART À PLUS D'UN AN				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 304		1 304	
Dettes liées aux contrats de location financement	165		165	
Total non courant	1 470		1 470	
PART À MOINS D'UN AN				
Emprunts auprès d'établissements de crédit	581	581		
Dettes liées aux contrats de location financement	104	104		
Dettes financières				
Dailly	1 816	1 816		
Préfinancement	894	894		
Découverts bancaires	30	30		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières				
Total courant	3 425	3 425		
Total de l'endettement brut	4 895	3 425	1 470	

Indicateurs financiers

Ratio d'endettement

Total des dettes (passifs non courants + passifs courants) par rapport au total de l'actif

31/03/2010:

$(3\,254\text{ K€} + 21\,000\text{ K€})/32\,284\text{ K€} = 75,13\%$

31/03/2009:

$(1\,915\text{ K€} + 23\,767\text{ K€})/31\,974\text{ K€} = 80,32\%$

Ratio de liquidité

(Actifs courants – Stocks) – Dettes (passifs non courants + passifs courants)

31/03/2010:

$(26\,515\text{ K€} - 3\,739\text{ K€})/24\,254\text{ K€} = 93,91\%$

31/03/2009:

$(25\,979\text{ K€} - 4\,684\text{ K€})/25\,682\text{ K€} = 82,92\%$

H. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à des engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas et cela en fonction de l'appréciation des circonstances par la Direction.

Les risques de crédits dépassant des niveaux autorisés sont systématiquement couverts par des lettres de crédit irrévocables émises par une banque de premier ordre et confirmées par une banque de notre pool. On relève également la mise en place régulière d'assurances spécifiques Unistrat Coface hormis la supervision de chantiers de contrats).

Par ailleurs, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif compte tenu de la très forte dilution de son portefeuille de créances et des procédures rigoureuses de gestion et de recouvrement mises en place.

I. RISQUES FISCAUX

L'ensemble des sociétés du Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays concernés.

J. LITIGES

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou d'affaire contentieuse qui serait susceptible d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse ses résultats, sa situation financière, son patrimoine ou son activité.

K. ASSURANCES

L'objectif du Groupe est l'application d'une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la commercialisation, la production et l'installation de ses équipements ou études ainsi que tout autre dommage.

7. Développement durable

Au-delà de ses résultats financiers et de son modèle économique, le Groupe Siraga développe son activité en respectant un cadre de valeurs partagées par l'ensemble de ses collaborateurs.

La démarche du Groupe se conforme à des règles de conduite qui

s'appuient sur des principes éthiques fondateurs et de profondes convictions. L'objectif de Siraga est d'assurer une croissance durable et responsable.

8. Informations sur le capital

L'objectif du groupe lorsqu'il gère ses fonds propres est d'opérer à un haut niveau de solvabilité, ceci permettant une croissance interne et externe harmonieuse.

■ Capital émis

Le capital social de la société mère Siraga SA s'élève à 3 000 000 euros au 31 mars 2010. Il est divisé en 800 000 actions de 3,75 euros de valeur nominale.

Les actions nominatives détenues depuis plus de 4 ans donne droit de vote double.

■ Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années.

Néant.

■ Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années.

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

Au 31 mars 2008	GPL Industrie Titres nominatifs	B Collomb Titres nominatifs	Autocontrôle	Autres actionnaires Titres nominatifs	Public
Nombre d'actions	523 043	40 505	33 978	8 688	193 786
Nombre de voix	954 083	64 825	0	9 209	193 786

Au 31 mars 2009	GPL Industrie Titres nominatifs	B Collomb Titres nominatifs	Autocontrôle	Autres actionnaires Titres nominatifs	Public
Nombre d'actions	523 043	40 505	33 978	65 467	137 007
Nombre de voix	954 083	64 825	0	65 993	137 007

Au 31 mars 2010	GPL Industrie Titres nominatifs	B Collomb Titres nominatifs	Autocontrôle	Autres actionnaires Titres nominatifs	Public
Nombre d'actions	523 043	42 248	33 978	70 848	129 883
Nombre de voix	1 013 442	66 568	0	71 274	129 883

La société est autorisée à opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachats d'actions.

■ Participation des salariés dans le capital

Aucune

■ Franchissements de seuils déclarés à la Société

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la Société au cours de l'exercice 2009-2010.

■ Accord d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société.

La Société n'a pas connaissance d'accord d'actionnaires portant sur les titres composant son capital.

9. Rémunérations des principaux dirigeants et mandataires sociaux

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une information confidentielle.

10. L'activité du groupe par branches d'activités

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SOVAM (BRANCHE AÉROPORTUAIRE)

■ Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la clôture au 31 mars 2010 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2009 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

■ Commentaires sur l'activité de la société Sovam SAS au cours de l'exercice écoulé:

Sovam termine l'exercice avec un chiffre d'affaires de 14,3 M€,

en recul de 27 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse des ventes est directement imputable aux conditions de marché particulièrement difficiles qui prévalent depuis l'an dernier dans le secteur aéroportuaire.

Malgré ce contexte difficile, Sovam s'est vu attribuer plusieurs commandes importantes sur la période, notamment pour des équipements d'embarquement des passagers: 39 passerelles d'embarquement destinées au futur terminal S4 de l'aéroport de Roissy – Charles de Gaulle, plusieurs escaliers d'embarquement conçus pour fonctionner en Sibérie,...

De plus, Sovam a entrepris de diversifier ses activités et notamment de valoriser son expérience dans le développement de machines spéciales. La filiale du Groupe a justement mis au point une machine dédiée à la réalisation de l'habillage des tunnels routiers pour le compte d'une société de travaux publics.

Ventilation France/Export du chiffre d'affaires (encours de chiffre d'affaires inclus)

en milliers d'euros	2009/2010			2008/2009		
	Export	France	TOTAL	Export	France	TOTAL
Aéroportuaire	8 560	5 724	14 284	7 993	11 628	19 620
%	59,92	40,08	100,00	40,74	59,26	100,00

■ Au titre des principaux faits marquants du secteur Aéroportuaire impactant la société Sovam pour la période, on peut noter:

Le trafic mondial de passagers a baissé de - 8 % et celui des marchandises de - 21 %, au cours du premier semestre 2009, selon la publication de la Direction générale de l'aviation civile: « L'Observatoire de l'aviation civile 2008-2009 ». A cette baisse d'activité correspond une baisse de chiffre d'affaires d'une plus grande ampleur pour les compagnies aériennes. Touchés de plein fouet par la crise économique mondiale, les acteurs du secteur aéroportuaire reportent leurs investissements. La baisse des ventes de Sovam est directement imputable à ces conditions de marché particulièrement difficiles qui prévalent depuis l'an dernier.

■ Perspectives et événements importants survenus depuis le 1^{er} avril 2010.

Aucun événement majeur n'est survenu depuis le 1^{er} avril 2010.

Concernant les perspectives, Sovam souffre de la faible visibilité offerte par le secteur aéroportuaire à court et moyen terme, manque de visibilité qui devrait continuer à peser sur l'activité de la filiale.

■ Rappel des chiffres

Le résultat d'exploitation est de -0,24 M€ contre 0,70 M€ au 31 mars 2009.

Le résultat financier s'élève à -0,08 M€ correspondant principalement à de la cession de créances auprès des banques permettant ainsi de pallier les décalages de trésorerie générés par des contrats significatifs.

Le résultat exceptionnel est de -0,18 M€. Il est composé principalement par une pénalité de retard client de 171 K€ et une provision pour client douteux de 4 K€.

Le résultat courant avant impôts s'élève à -0,31 M€ contre 0,52 M€ au 31 mars 2009.

La participation est quant à elle nulle.

L'impôt sur les sociétés est impacté d'un produit de 88 K€ issu d'un carry back.

La perte de la période est de 0,4 M€ contre un bénéfice 0,16 M€ lors de l'exercice précédent.

■ Etat des échéances des créances et des dettes

Rubriques	Brut	A 1 an au +	à + d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé:			
Prêts			
Autres	4 K€		4 K€
Créances de l'actif circulant:			
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	2 412 K€	2 375 K€	37 K€
Personnel	5 K€	5 K€	
Etat et autres collectivités publiques	10 K€	10 K€	
Groupes et associés	246 K€	158 K€	88 K€
Autres créances			
Charges constatées d'avance	115 K€	115 K€	
TOTAL	71 K€	71 K€	
DETTES	2 863 K€	2 734 K€	129 K€
Emprunts auprès des Ets de crédit	6 K€	6 K€	
Emprunts et dettes financières diverses			
Fourn. et comptes rattachés ⁽²⁾	3 462 K€	3 462 K€	
Personnel	301 K€	301 K€	
Organismes sociaux	445 K€	445 K€	
Etat et autres collectivités publiques	57 K€	57 K€	
Dettes sur immobilisations			
Groupe et Associés			
Autres dettes	33 K€	33 K€	
Produits constatés d'avance	305 K€	305 K€	
TOTAL	4 609 K€	4 609 K€	

(1) dont effets à négocier: 0 K€ (2) dont effets à payer: 481 K€

■ Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise	6	
Employés et Techniciens	20	
Ouvriers	48	6
TOTAL	89	6

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA ENGINEERING (BRANCHE GAZ)

Siraga Engineering assure à Siraga un savoir-faire dans la réalisation d'unités industrielles clés en mains, ainsi qu'une activité de conseil. Sur l'exercice 2009-2010, cette filiale belge a participé pour beaucoup à l'obtention de la commande de Naftal d'un montant de près de 15 M€, portant sur des prestations de génie civil, des constructions de bâtiments, des remises aux normes de réseaux GPL, incendie et électrique ainsi que la réalisation d'un hall d'emplissage complet. Siraga Engineering est devenue un atout majeur du Groupe Siraga.

Elle ne dégage pas de chiffre d'affaires hors groupe sur la période, l'ensemble des contrats d'Engineering étant exclusivement conclu par Siraga.

- Le résultat d'exploitation est de 0,03 M€.
- Le résultat financier s'élève à 0,01 M€ et s'explique essentiellement par la refacturation d'intérêts sur comptes courants.
- Le bénéfice au 31 mars 2010 est de 0,03 M€.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA DO BRASIL (BRANCHE GAZ)

Siraga et Siraga Do Brasil ont, au cours de l'exercice et pour la première fois depuis la création de la filiale, participé ensemble à la réalisation d'un projet en dehors du territoire brésilien. Ce projet de plus de 2,5 M€ porte sur la fourniture d'un centre emplisseur complet pour le compte de la société uruguayenne Acodike. Dans le cadre de cette affaire Siraga Do Brasil a en charge la construction d'équipements spécifiques nécessaires au bon déroulement de ce projet. La filiale du Groupe se chargera également de la supervision d'installation des équipements.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2010 est de 1,92 M€ contre 1,25 M€ au 31 mars 2009.
- Le résultat d'exploitation est de 0,04 M€ contre -0,07 M€ au 31 mars 2009.
- Le résultat net est nul contre -0,08 M€ au 31 mars 2009.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA ALGERIE (BRANCHE GAZ)

Siraga Algérie participe activement à la réalisation de la commande Naftal, portant sur la rénovation du centre emplisseur de Bejaia. En effet, la filiale algérienne du Groupe a en charge toute la part locale du contrat, elle s'occupe notamment de la gestion des achats et de la sous-traitance. Siraga Algérie joue ainsi pleinement son rôle de support local pour le Groupe.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2010 est de 0,31 M€.
- Le résultat d'exploitation est nul.
- Le résultat au 31 mars 2010 est de -0,02 M€ contre 0,17 M€ au 31 mars 2009.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ IBERINGAS (BRANCHE GAZ)

Le Groupe Siraga a procédé à la mise en veille de sa filiale espagnole, iberINGAS. En effet, cette entité ne disposait pas d'un prévisionnel satisfaisant.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2010 est de 0,07 M€.
- Le résultat d'exploitation est de -0,08 M€.
- Le résultat net est de -0,08 M€.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA INDIA (BRANCHE GAZ)

Siraga India a réalisé avec succès l'installation des 9 lignes d'emplissage pour Bharat Petroleum Company Ltd ainsi que la rénovation des 10 carrousels d'emplissage de Indian Oil Company Ltd. Siraga India procèdera prochainement à l'installation d'une ligne d'emplissage complète pour le compte de Total LPG India Ltd, incluant le montage d'un carrousel. Cette filiale est un véritable relais de Siraga sur le marché à fort potentiel qu'est l'Inde, en effet, elle fait bénéficier les clients d'un support tant technique que commercial, qu'il s'agisse de service après-vente, de montage ou de fourniture de pièces de rechange.

- Le chiffre d'affaires au 31 mars 2010 est de 0,15 M€
- Le résultat d'exploitation est de -0,01 M€.
- Le résultat net est de -0,01 M€.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA (BRANCHE GAZ)

Elle est ci-après relatée.

2. LA SOCIÉTÉ SIRAGA SA (BRANCHE GPL)

1. Son activité propre

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2010 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2009 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SIRAGA SA AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Siraga termine l'exercice 2009-2010 avec un chiffre d'affaires en hausse de près de 27 %, le portant à 31,87 M€ contre 25,14 M€ sur l'exercice précédent.

Siraga a finalement enregistré sur la période les importantes commandes d'Engineering qui avaient été reportées lors de l'exercice précédent: les projets de Naftal et de Gasco, pour un montant total de près de 26 M€. L'activité production de machines s'est elle aussi révélée très soutenue avec notamment de nombreuses commandes pour les marchés d'Amérique du Sud, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

De plus, Siraga a développé un nouvel équipement: un distributeur automatique de bouteilles de gaz. Cette innovation qui a bénéficié de l'aide d'Oséo Innovation et dont les premiers prototypes sont en test jusqu'à la fin de l'année, permet aux particuliers d'acheter ou d'échanger une bouteille de gaz, en libre service, et ce 24h/24. A l'issue de la phase de tests, Siraga pourrait se voir attribuer des commandes importantes sur le prochain exercice.

COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

■ Europe/France

Le marché européen représente de façon historique une part importante et récurrente du chiffre d'affaires de la société. Avec 21 % des ventes réalisées sur cette zone au cours de l'exercice 2009-2010, le marché européen se révèle être la seconde zone commerciale la plus importante pour Siraga.

En France, Siraga bénéficie de la confiance de ses clients historiques, tels Antargaz, Totalgaz ou Primagaz par exemple, qu'elle n'a de cesse d'accompagner dans leur développement.

■ Afrique/Maghreb/Moyen-Orient

L'activité sur cette zone géographique est en hausse sur l'exercice 2009-2010, elle représente 50 % du chiffre d'affaires de Siraga. Cette croissance s'explique notamment avec la commande d'Engineering de Naftal pour la rénovation de centre de Bejaia d'un montant de 15 M€.

■ Amérique du Sud

L'Amérique Latine est toujours un marché à fort potentiel pour Siraga, représentant 16 % des ventes de l'exercice 2009-2010.

■ Asie

Cette zone enregistre toujours une activité très soutenue, principalement en Indonésie où Siraga enregistre de nombreuses commandes. En effet, le Gouvernement indonésien poursuit sa politique de remplacement progressif du pétrole lampant par des bouteilles de gaz de 3 Kg. Ainsi, après l'île de Java, Siraga équipe actuellement les îles de Bornéo, Sumatra et Bali.

Ventilation du chiffre d'affaires. Critère utilisé: Marchés sectoriel et géographique

en milliers d'euros	2009/2010				2008/2009			
	France	Export	Total	%	France	Export	Total	%
Aéroportuaire	12		12	0,04	29	38	67	0,27
GPL	7 426	24 438	31 864	99,96	6 238	18 835	25 073	99,73
Total	7 438	24 438	31 876	100,00	6 267	18 873	25 140	100,00
%	23,34	76,66	100,00		24,93	75,07	100,00	

FAITS MARQUANTS DU SECTEUR GPL IMPACTANT LA SOCIÉTÉ SIRAGA POUR LA PÉRIODE

Au cours de l'exercice précédent, le marché s'était montré attentiste du fait de la crise économique mondiale, occasionnant d'importants décalages de commandes pour Siraga. Au regard de la hausse d'activité enregistrée au cours de la période, Siraga confirme que l'exercice 2009-2010 est celui de la reprise et du retour des investissements dans le secteur GPL.

RAPPEL DES CHIFFRES

Le total des produits d'exploitation s'élève à 32,94 M€ contre 26,08 M€ lors de la clôture précédente, soit une variation de 26,33 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 30,14 M€ contre 29,07 M€ l'exercice précédent, soit une variation de 3,68 %.

Le montant des traitements de salaires s'élève à 4,38 M€ contre 4,45 M€ la période précédente soit une variation de -1,58 %.

Le résultat d'exploitation est de 2,81 M€ contre -2,99 M€ au 31 mars 2009.

Le résultat financier est de -0,22 M€ contre -0,08 M€ au 31 mars 2009.

Il est impacté principalement par :

- Des différences de change positives générées par les établissements stables pour approximativement 80 K€,
- Une dotation nette de reprise sur les immobilisations financières pour environ 65 K€,
- Le paiement d'intérêt relatif pour l'essentiel à l'utilisation de préfinancements destinés à pallier aux décalages de trésorerie, soit 249 K€.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 2,58 M€ contre -3,08 M€ au 31 mars 2009.

Le résultat exceptionnel est de -0,35 M€.

Ce résultat est principalement constitué par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire de 0,23 M€ destiné à compléter l'amortissement économique. L'application des principes de convergence des règles comptables françaises vers les normes IFRS a généré chez Siraga des durées d'amortissement d'usage (fiscales) plus courtes que les durées d'amortissement d'utilisation (comptables) impliquant l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire.

Le résultat net est de 2,24 M€ contre -2,78 M€ au 31 mars 2009.

Le syndicat en place et la commission de salariés n'ayant pas souhaité la reconduction du précédent Accord d'Intéressement, aucun montant d'Intéressement n'a donc été calculé au 31 mars 2010.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas l'activation de la Participation.

Au 31 mars 2010, le total du bilan de la société s'élevait à 22,53 M€ contre 17,01 M€ au 31 mars 2009, soit une variation de 32,44 %.

INDICATEURS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

	2009/2010	2008/2009
Délai moyen règlements clients	102 jours	106 jours
Délai moyen règlements fournisseurs	68 jours	81 jours
Délai moyen de rotation des encours	48 jours	55 jours
Expression du stock en nombre de jours	82 jours	49 jours

Ces indicateurs sont complétés de l'ensemble des indicateurs relatifs à la politique de management de la Qualité (certification ISO 9001) au titre desquels on peut citer :

Indicateurs de SAV, stock-mort, retard clients, satisfaction clients...

Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs

En euros Au 31 mars 2010	Dettes non échues			Dettes échues
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Total des dettes fournisseurs	2 532 874,32	1 751 832,74	29 938,64	300 319,12

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Rubriques	Brut	A 1 an au +	à + d'1 an
CRÉANCES			
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 K€		35 K€
Autres	38 K€		38 K€
Créances de l'actif circulant:			
Clients et comptes rattachés (1)	13 733 K€	13 733 K€	
Personnel	63 K€	35 K€	28 K€
Organismes sociaux	10 K€	10 K€	
État et autres collectivités publiques	666 K€	666 K€	
Groupes et associés	757 K€	757 K€	
Autres créances	- 2 K€	- 2 K€	
Charges constatées d'avance	266 K€	266 K€	
TOTAL	15 568 K€	15 466 K€	102 K€
DETTES			
Emprunts auprès des Ets de crédit (3)	2 787 K€	1 483 K€	1 304 K€
Emprunts et dettes financières diverses			
Fourn. et comptes rattachés (2)	7 477 K€	7 477 K€	
Personnel	831 K€	831 K€	
Organismes sociaux	687 K€	687 K€	
État et autres collectivités publiques	231 K€	231 K€	
Dettes sur immobilisations	17 K€	17 K€	
Groupe et Associés	714 K€	714 K€	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	1 302 K€	1 302 K€	
TOTAL	14 046 K€	12 741 K€	1 304 K€

(1) dont effets à négocier: 14 K€

(2) dont effets à payer: 1 209 K€

(3) dont Préfinancement: 894 K€

Banques	Lignes autorisées	Utilisation au 31/03/10	Utilisation au 31/03/09
BNP Paribas	2 000 K€	150 K€	80 K€
Palatine	1 500 K€	200 K€	300 K€
Tarneaud	3 200 K€	544 K€	1 195 K€
Fortis	1 100 K€		130 K€
LCL	1 000 K€		
TOTAL	8 800 K€	894 K€	1 705 K€

Indicateurs financiers

Ratio d'endettement

(si > à 80 % signifie que l'entreprise est endettée)

Total des dettes par rapport au total de l'actif

31/03/2010:

14 046 K€/22 528 K€ = 62,35 % (dont 5,79 % à + d'1 an)

31/03/2009:

10 958 K€/17 010 K€ = 64,42 % (dont 2,31 % à + d'1 an)

Ratio de liquidité

(si > à 1 signifie que l'entreprise est solvable)

(Actifs circulants – Stocks)/Dettes à court terme

31/03/2010:

(18 405 K€ – 1 712 K€)/12 741 K€ = 1,31

31/03/2009:

(12 899 K€ – 209 K€)/10 564 K€ = 1,02

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis le 31 mars 2010.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

De façon à conserver son avance technologique face à sa concurrence et proposer à ses clients des nouveaux procédés, Siraga a maintenu sur l'exercice ses efforts en termes de développements et de conception de nouveaux produits. Les enjeux généraux de la Recherche et Développement de Siraga se définissent principalement sur 2 axes :

- La compétitivité, le renouvellement et la qualité des produits, leurs adaptations aux besoins des marchés et des clients, leurs cycles de vie et leurs impacts ;
- L'efficacité, la fiabilité, la durée de vie et la sécurité des produits et des installations livrées.

Les efforts de la période en R & D portent principalement sur :

- Le développement d'un concept nouveau de distributeur de bouteilles de gaz qui se décline en deux versions :
 - Un distributeur monomarque de petite capacité Distri'Gas totalement autonome (alimentation par panneaux solaires photovoltaïques/système GSM/paiement par carte bancaire...)
 - Un distributeur multimarque de grande capacité Vendis (alimentation secteur/système GSM/paiement par carte bancaire...).

Ce nouvel équipement permet aux particuliers d'acheter ou d'échanger une bouteille de gaz, en libre service, et ce 24h/24. Il peut être installé sur le parking d'une station service ou d'un supermarché. En plus de répondre aux attentes des clients du fait du libre service 24h/24, le distributeur automatique permet également de sécuriser totalement les aires de ventes.

Les premiers prototypes sont actuellement en test, et ce jusqu'à la fin de l'année. A l'issue de la phase de tests, Siraga pourrait se voir attribuer des commandes importantes sur le prochain exercice.

Ce projet a bénéficié de l'aide d'Oséo Innovation sous forme d'une aide à l'innovation :

- Distri'Gas = 160 K€
- Vendis = 280 K€

Ces 2 projets ont dégagé un investissement global de 315329 euros au 31 mars 2010, soit la quasi intégralité des développements.

Le montant global de l'investissement relatif au développement de l'ensemble des projets de R & D sur la période, représentant en effet 323 406 euros.

FACTEURS DE RISQUES

- Contrôle interne
La société consciente des nécessités des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines a organisé un contrôle interne.
Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs de la société, gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.
Dans un rapport en date 8 juillet 2010, la société Lloyd's Register Quality Assurance France (LRQA) a de nouveau déclaré, après audit, que le système de management de Siraga en son site de Buzançais était recommandé pour les normes ISO 9001-2008. De plus, depuis avril 2009, les sociétés Siraga Engineering et Ingas Engineering sont intégrées au périmètre de certification de Siraga.
- Les facteurs de risques décrits au paragraphe 6 s'appliquent également à Siraga SA.

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE

Néant sur la période concernée.

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Ces informations sont traitées en annexe 1 du présent rapport.

CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Ces informations sont traitées en annexe 1 du présent rapport.

2. Le capital de la société

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31/03/10 (L. 233-13)

Actionnariat	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
COLLOMB Benoît	42 248	5,28	66 568	5,20
GPL Industrie	523 043	65,38	1 013 442	79,10
Autodétention	33 978	4,25	0	0
Public	200 731	25,09	201 157	15,70
Total	800 000	100,00	1 221 908	100,00

■ Ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 mars 2010 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

- La société Partnership Long Term détient plus de 5 % du capital social.
- La société GPL Industrie détient plus de 50 % du capital social.
- Benoît Collomb détient, directement et indirectement, plus des 2/3 du capital social.
- Droit de vote double

Les principaux actionnaires bénéficiant d'un droit de vote double sont Monsieur Benoît Collomb et GPL Industrie SA.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, il est précisé les points suivants, susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital est indiquée ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,

- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts. Il n'a pas été mis en place de règlement intérieur du conseil.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe ci-dessous intitulé « Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice ».
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration.

LES ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Aucune filiale ou société contrôlée directement ou indirectement par la Société ne détient d'action d'autocontrôle.

AVIS DE DÉTENTION ET ALIÉNATION DE PARTICIPATION CROISÉE

Au cours de l'exercice, il n'a été réalisé aucune aliénation de plus de 10 % de capital sans que la Société concernée n'en soit avisée.

Au cours de l'exercice, il n'a été cédé aucune action concernant une société dans laquelle une détention était effective.

NOMBRE D' ACTIONS PROPRES ACHETÉES ET VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société n'a procédé pendant la période, à aucune opération d'achat d'actions propres.

Au 31 mars 2010, la Société détenait en conséquence en propre 33 978 actions représentant 4,25 % du capital, affectée à l'objectif de croissance externe.

LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, a été décidée par l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2009, pour une durée de 26 mois.

Aucune demande de délégation nouvelle n'a été soumise au vote de l'Assemblée Générale.

- Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail).

Néant.

3. Les mandataires

MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est précisé en outre qu'au cours de sa séance du 11 septembre 2006, le Conseil a confirmé l'attribution de la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Benoît COLLOMB	Président du Conseil d'Administration Directeur Général	2012	Administrateur et PDG de la société GPL Industrie Président de la société Sovam SAS Administrateur de la société Siraga Engineering
Jean-François VAURY	Administrateur	2010	Président de la société Johes SAS Président de la société Ciclad Participations SAS Directeur Général de la société Ciclad Gestion SAS Directeur Général de la société Valens SAS Président du comité de suivi de la société Axicorp SAS Administrateur et membre du comité stratégique d'Entrepose Contracting SA Membre du comité de surveillance de la société DP Logiciels SAS Membre du comité de suivi de la société Sicanos (Arelec) SAS Administrateur de la société GPL Industrie Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société CNIM Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société Superba SA
GPL Industrie	Administrateur	2010	
Maria COLLOMB	Représentant permanent de la société GPL Industrie		Administrateur de la société GPL Industrie
Eric BATISE	Directeur Général Délégué	2012	Directeur Général Délégué de la société GPL Industrie Administrateur de la société Siraga Engineering Directeur Siraga India Private Limited Directeur Général de Siraga Algérie SPA

LES NOMINATIONS, RENOUVELLEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS

Aucune cooptation n'est intervenue dans le courant de l'exercice.

LES JETONS DE PRÉSENCE

Aucun jeton de présence n'a été versé et aucune mission spéciale n'est intervenue. Il n'est pas prévu la mise en place de jetons de présence.

LES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une information confidentielle.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Aucune disposition de cet ordre n'a été mise en place au sein de la société.

■ Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Il est précisé que depuis le 1^{er} avril 2009, aucun mandataire social n'a bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites.

4. Les commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires Aux Comptes sont tenus à disposition.

Par ailleurs, il est indiqué que la liste et l'objet des conventions

courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et aux Commissaires Aux Comptes.

5. Les salariés

LA QUOTITÉ DE CAPITAL DÉTENU À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (L. 225-102)

A la date du 31 mars 2010, aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce n'existait dans le capital de la société.

LA NOMINATION D'ACTIONNAIRE(S) SALARIÉ(S) EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR(S)

La participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du code de commerce n'étant pas supérieure à 3 % du capital de la société, l'assemblée n'a pas à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

6. Les conventions réglementées

Il est demandé d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes les présentent et donnent à leur

sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

7. Renouvellement de mandat d'administrateur

Le mandat de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-François Vauray et de la société GPL Industrie expire au terme de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est donc suggéré de procéder à leur renouvellement pour une nouvelle période de 6 années qui expirera en 2016 au terme de l'assemblée générale mixte précitée.

8. Résultat

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

■ L'affectation du résultat de la société telle que proposée ci-après est conforme à la loi et aux statuts de Siraga.

■ Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 2 235 251,10 euros de la façon suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	2 235 251,10 €
Dotations	
A la réserve légale, soit	11 850,00 €
Qui atteint ainsi le maximum légal	
Aux autres réserves, soit	2 223 401,10 €
Totaux	2 235 251,10 € 2 235 251,10 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas procéder au versement de dividendes au titre de l'exercice 2009-2010 et ceci en raison de l'engagement de non distribution conclu entre la Société et son pool bancaire pendant la durée (48 mois) du prêt de 1 800 000 € contracté le 15 mai 2009.

LES DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois

derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	344 000 €	-	-
2008	-	-	-
2009	-	-	-

LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (CGI 39-4)

Il sera demandé d'approuver le montant global des dépenses et

charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 8 557 euros et l'impôt correspondant.

9. Activité et résultat des filiales

Tous les éléments de cette rubrique sont contenus dans la 1ère partie de ce présent rapport de gestion.

10. Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L.225-209)

Il est proposé de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de (sans ordre de priorité) :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Siraga par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

■ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

■ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2009 dans la dixième résolution.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 28 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 2 240 000 euros.

En cas d'admission du transfert, des actions de la société aux négociations sur Alternext, les objectifs d'acquisition 2 à 5 ne pourront être poursuivis que sous la condition suspensive de leur admission par la réglementation en vigueur.

11. Proposition de transfert d'EURONEXT vers ALTERNEXT

Il est proposé d'approuver le projet consistant à demander à NYSE Euronext la radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et leur admission concomitante aux négociations sur Alternext. Il est précisé que la Société réunit les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Le conseil d'administration indique qu'Alternext est un segment plus adapté à la taille de la Société. Un transfert sur Alternext permettrait d'alléger les contraintes réglementaires et de fait de réduire les coûts afférents. Il permettrait également de bénéficier d'une meilleure visibilité vis-à-vis des investisseurs.

C'est pourquoi, il est proposé, lors de la prochaine assemblée, de radier les titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et de les faire admettre concomitamment aux négociations sur Alternext, et de déléguer tout pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet notamment de préparer la publicité préalable à la décision de l'Assemblée Générale et, plus généralement, faire le nécessaire afin de préparer ce projet de transfert.

Il est important de porter une attention toute particulière sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la seule procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires. Les autres mécanismes d'offres publiques obligatoires ne s'appliqueront aux sociétés dont les titres auront été transférés que pendant un délai de trois ans à

compter de la date de radiation d'Euronext Paris. (Notamment : offre publique obligatoire et offre de retrait obligatoire).

- En termes d'information financière, la Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle diffusera également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport mais sera dispensée, notamment, de la diffusion des comptes semestriels dans le délai de deux mois. Elle sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

- La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

Si le principe de ce transfert est accepté, il conviendra de :

- mettre en conformité les statuts avec les dispositions applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur Alternext,

- supprimer en conséquence la référence à l'élaboration d'un rapport par le Président du conseil dans lequel il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société dans le troisième alinéa de l'article 16 des statuts.

ANNEXE 1. Les conséquences sociales et environnementales de l'activité

1. Conséquences sociales de l'activité

RESSOURCES HUMAINES

La mission des Ressources Humaines est de nourrir la croissance durable de l'entreprise en accompagnant les collaborateurs de Siraga.

Identifier et recruter les futurs éléments porteurs, les développer, les promouvoir et les fidéliser est au cœur de la stratégie d'anticipation des Ressources Humaines.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Le contexte actuel de l'emploi et la spécificité du métier de Siraga rend difficile le recrutement au niveau des intervenants chantiers de haut niveau.

Pour répondre à cette difficulté la société joue sur des bonnes conditions de travail, une ouverture très large sur l'étranger et sur sa politique de rémunération.

LICENCIEMENTS

Sur l'exercice, il n'y a eu aucun licenciement à caractère économique.

INFORMATIONS LIÉES À L'EFFECTIF

Ventilation de l'effectif moyen au 31 mars 2010

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	5	29	34
Agents de maîtrise et techniciens	3	39	42
Employés	12	-	12
Ouvriers	3	34	37
TOTAL	23	102	125

Répartition des âges par service

	ACH	ADM	BET	COM	ENG	ORD	PRC	QUA	SAV	ING	S/TOTAL	PB1	PB2	TOTAL
20 à 25 ans			6	1						1	8	2		10
26 à 30		1	1	3	1			1		2	9	2		11
31 à 35	3	1	6	2			1	1		2	16	7	1	24
36 à 40	1	2	4	2	4	2	1		1		17	5		22
41 à 45			4	1			1	1		1	8	7	1	16
46 à 50		1	1	1	1				1	2	7	3	4	14
51 à 55	1	2	1	1		1		1			7	9	2	18
56 à 60	1		1		1					1	4	6	2	12
TOTAL	6	7	24	11	7	3	3	4	2	9	76	41	10	127
Age moyen	42	44	37	37	43	46	40	41	46	39	42	43	49	41

ACH: Achats
ADM: Administration
BET: Bureau d'études
COM: Commercial

ENG: Engineering
ORD: Ordonnancement Lancement
PRC: Pièces Rechange
QUA: Qualité

SAV: Service après-ventes
PB1: Atelier 1
PB2: Atelier 2
ING: Arles

■ L'effectif ne laisse pas constater d'écarts significatifs par rapport à l'exercice précédent.

La société a engagé depuis plusieurs années une gestion des départs en retraite.

On assiste donc à ce titre à des mutations entre services de la société favorisant ainsi la promotion interne.

Les nouvelles embauches n'ont été réalisées qu'au niveau des ouvriers et des techniciens.

■ Le principe de l'annualisation du temps de travail effectif du personnel de Bureau d'Etudes et de Production n'a pas suffi à absorber la forte croissance de chiffre d'affaires de la période au niveau de la vente d'équipements.

Il a donc fallu faire appel de façon significative aux heures supplémentaires se trouvant de plus fortement favorisées depuis octobre 2007 par la loi TEPA.

■ La Société a également eu recours à l'intérim, représentant en moyenne 15,45 % de l'effectif contre 9,50 % au 31/03/2009, soit un nombre moyen de travailleurs pour la période de 19 contre 11 au 31/03/2009.

BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

■ L'organisation du temps de travail de la Société est régie par les conditions portées dans l'accord 35 heures mis en place depuis le 9 mars 2001.

■ Le 14 juin 2002 un avenant à l'accord 35 heures, portant sur la mise en place de règles concernant la gestion du temps de travail effectif, plus favorables pour les salariés que celles prévues par la loi, a été signé.

■ Mise en place le 26 septembre 2002 d'un accord d'intéressement associant le personnel à la réalisation d'objectifs stratégiques de la société.

■ Mise en place le 12 septembre 2003 d'un Plan Epargne Entreprise (PEE), portant sur un système d'épargne collectif ouvert à tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la société et donnant la faculté de participer avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

■ Mise en place d'un nouvel accord d'intéressement 27 septembre 2005 venant en remplacement de celui mis en place le 26 septembre 2002.

- Le 8 novembre 2005, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur une adaptation des horaires pour l'ensemble du personnel. Celui-ci de plus instaure les titres de restauration pour l'ensemble des salariés.
- Le 12 avril 2006, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur un réaménagement de l'horaire de travail du personnel du service Casiers.
- Le 5 juillet 2006, signature d'un avenant à l'accord 35 heures portant sur le rattachement du personnel Magasin au service Achats.
- Le 24 janvier 2007, mise en place d'une décision unilatérale portant sur la matérialisation du régime de remboursement de « Frais de santé » pour les personnels non-cadres et cadres (cotisation unique).
- Faisant suite au procès verbal du 1er octobre 2008 de la Délégation Unique du Personnel, l'accord d'intéressement du 27 septembre 2005 n'a pas été reconduit.
- Le 8 juin 2009, signature d'un accord d'entreprise relatif à la durée des mandats électoraux. La durée des mandats de la Délégation Unique du Personnel a été fixée à 2 ans (au lieu de 4 ans)
- Le 30 décembre 2009, mise en place d'une décision unilatérale de l'employeur : plan d'action en faveur des seniors. Le maintien dans l'emploi des seniors, ainsi que le développement des opportunités de poursuite de leurs carrières, constituent les axes prioritaires des engagements que souhaite prendre la société.

LA RÉMUNÉRATION

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pouvant allier l'augmentation générale et la performance individuelle.

Les entretiens annuels individuels permettent pour chacun des salariés de la société :

- De faire un point sur la période écoulée,
- De définir les nouveaux objectifs,
- De définir les besoins en formation et en matériel pour atteindre les objectifs fixés,
- De déceler les besoins d'évolution personnelle du salarié,
- De valoriser par une augmentation ou une prime la performance atteinte.

LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail auxquelles participe également la Médecine du Travail et la Responsable Ressources Humaines se tiennent tous les trois mois et font l'objet d'un rapport (rapport faisant l'objet d'un affichage, d'une mise à disposition au service du personnel et d'un envoi à l'Inspection du Travail).

Le CHS/CT ainsi qu'une commission composée par des salariés de la société ont permis l'établissement du document unique et plan d'actions relevant de l'analyse des risques professionnels.

■ Bilan des accidents de travail

	Taux de Fréquence	Taux de gravité
Année 2009	4,40	0,17
Année 2008	12,66	0,21
Année 2007	31,90	0,16

Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêts par rapport aux heures travaillées

Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt par rapport aux heures travaillées.

Pour information les indices nationaux relatifs à l'activité de la société sont :

	Taux de fréquence	Taux de gravité
Année 2008	24,2	1,9

(Chiffres 2009 non communiqués au niveau national)

Le nombre d'accidents de travail est en baisse par rapport aux années précédentes (-50 % par rapport à l'exercice précédent) malgré des heures travaillées importantes et une utilisation intensive d'intérimaires. Aucun intérimaire n'a eu d'accident sur la période. Cette baisse est le résultat des améliorations constantes apportées à la politique de prévention et de sécurité appliquée sur les différents sites.

Le taux de fréquence a fortement diminué au cours des 3 dernières années tandis que l'indicateur de gravité est resté stable. La société a enregistré un seul accident du travail ayant nécessité un arrêt prolongé, les autres accidents recensés étaient sans gravité et n'ont pas donné lieu à un arrêt.

LA FORMATION

La politique de formation se définit comme la volonté de faire monter en compétences ses collaborateurs afin de :

- Apporter une valeur ajoutée à l'entreprise comme au salarié
- Maintenir l'employabilité des salariés
- Assurer la pérennité et la compétitivité de l'entreprise face à une concurrence croissante.

Un plan de formation est élaboré chaque année. Il permet ainsi une mise en adéquation des besoins identifiés avec la politique de formation.

Le plan de formation planifie, organise des actions de formation en fonction des objectifs retenus : développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées, préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction...

Le personnel de Siraga bénéficie également de l'offre de formation interne proposée par son centre LPG Academy. De la conception à la réalisation, l'entreprise est maître d'œuvre de la formation. Siraga privilégie ainsi un choix stratégique favorisant :

- La transmission de savoir-faire
- La réalisation d'actions parfaitement adaptées aux besoins de l'entreprise.

Les besoins de formation peuvent être :

- déterminés pour chaque salarié lors de l'entretien individuel annuel réalisé par les responsables de service.
- exprimés par les managers concernant l'orientation de leur service par rapport à la stratégie de l'entreprise
- basés sur les choix de la Direction, concernant la stratégie à moyen et long terme de la société en termes notamment technologique et commercial.

■ Les besoins de formation dans le cadre d'acquisition, de maintien ou de mise à niveau d'habilitations ainsi que les stages « sécurité » restent un axe prioritaire.

De plus depuis le 1er janvier 2005 chaque salarié bénéficie du Droit Individuel à la Formation (DIF) lui permettant de se constituer un capital temps formation qu'il pourra utiliser à son initiative, mais en accord avec son employeur (capitalisation à raison de 20h/an cumulable sur 6 ans).

Un compteur mis en place sur son bulletin de salaire le tient informé mensuellement de l'évolution de ce capital.

ŒUVRES SOCIALES

La société en plus d'assumer les dépenses de fonctionnement du Comité d'Entreprise (local, matériel.....) participe par le versement de sa contribution patronale à la réalisation des nombreuses activités sociales et culturelles développées par le Comité d'Entreprise en faveur du personnel.

SOUS-TRAITANCE

La Société ayant une vocation essentielle de montage et d'assemblage d'éléments, pour la partie fabrication elle fait donc appel à la sous-traitance.

Cette dernière représente environ 40 % des achats de la société.

Elle est à 80 % nationale au 31 mars 2010, mais pourra dans le futur s'étendre au-delà des frontières.

La grande majorité de ses partenaires étant française, le risque lié au non-respect des réglementations en vigueur (notamment sociales et environnementales) est très limité.

Dans le cadre d'externalisations, la société se chargera donc d'opérer un contrôle de ses partenaires étrangers.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET POPULATION LOCALE

Du fait de son internationalisation, la Société est étroitement impliquée dans la vie des communautés qui accueillent ses produits.

De manière générale, les filiales de Siraga développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles ou avec lesquelles elles opèrent.

2. Conséquences environnementales de l'activité

Du fait de son activité quasi essentielle de montage et d'assemblage, la société n'est pas génératrice de façon significative de nuisances environnementales.

La société s'est cependant engagée dans une lutte contre la pollution en appliquant une gestion rigoureuse de la collecte et du traitement des déchets.

DÉCHETS INDUSTRIELS

Chutes, boues, bains concentrés usés, emballages souillés, peintures et diluants faisant appel à des établissements traiteurs (agrément préfectoraux ou ministériels).

DÉCHETS ISSUS DES BUREAUX

La société a installé des corbeilles de bureaux à 2 contenants (papiers et autres déchets).

Sont également ramassés et recyclés les toners et cartouches d'encre.

Les matériels informatiques obsolètes ou hors service sont remis à un prestataire informatique qui prend en charge la destruction

de la part non utilisable selon les normes légales.

De plus dans le cadre de la valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action, la société pratique elle-même à un tri sélectif total de ses déchets.

Siraga a mis en exploitation en décembre 2005 son nouvel ensemble de peinture par procédé poudre venant en remplacement de cabines utilisant des peintures solvantes.

Cet équipement prend en compte les nouvelles législations COV (Composés Organiques Volatils) et permet donc de répondre à la Directive Européenne applicable pour les installations existantes en 2005.

L'accompagnement de la CRAM Centre dans le cadre d'un contrat de prévention a été décisif pour la réalisation de cet investissement.

Au-delà des effets économiques vitaux pour Siraga, cet ensemble répond à 2 aspects prioritaires :

- La prévention des risques professionnels (inhalation de produits, bruits...).
- La poursuite de la politique environnementale (suppression des émissions de solvants et de déchets sous forme de boues...)

ANNEXE 2 **Tableau des résultats des** CINQ DERNIERS EXERCICES DE SIRAGA

Nature Des Indications	31/03/06	31/03/07	31/03/08	31/03/09	31/03/10
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
- Nombre des actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	20 870 035	27 931 610	30 815 791	25 140 421	31 875 875
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	940 787	1 502 699	963 073	-1 954 722	284 3871
- Impôts sur les bénéfices	228 562	308 684	329 752	-628 653	-5 765
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	99 626	114 201	70 917		0
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	392 852	824 844	186 013	-2 780 847	223 5251
- Résultat distribué	288 000	344 000	0	0	0
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,77	1,35	0,70	-1,66	3,56
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,49	1,03	0,23	-3,48	2,79
- Dividende net attribué à chaque action	0,36	0,43	0,00	0,00	0,00
IV. PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	119	115	117	128	123
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 603 185	3 536 610	3 984 177	4 452 708	4 382 470
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 622 356	1 597 212	1 729 781	1 987 064	1 986 417

COMPTES CONSOLIDÉS

■ ■ ■ période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

SOMMAIRE

1	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	p 29
2	ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	p 30
3	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	p 31
4	VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	p 32
5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	p 33
	Note 1	Référentiel comptable
	Note 2	Principes et méthodes
	Note 3	Périmètre de consolidation
	Note 4	Faits majeurs de l'exercice
	Note 5	Information sectorielle
	Note 6	Produits des activités ordinaires
	Note 7	Achats consommés
	Note 8	Charges de personnel
	Note 9	Autres produits et charges opérationnels
	Note 10	Résultat financier net
	Note 11	Impôt sur le résultat
	Note 12	Résultat par action
	Note 13	<i>Goodwill</i>
	Note 14	Immobilisations incorporelles
	Note 15	Immobilisations corporelles
	Note 16	Pertes de valeur
	Note 17	Actifs financiers non courants
	Note 18	Impôts différés
	Note 19	Stocks
	Note 20	Clients et autres débiteurs
	Note 21	Capitaux propres et réserves
	Note 22	Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie
	Note 23	Provisions pour avantages au personnel
	Note 24	Provisions
	Note 25	Autres dettes courantes
	Note 26	Instruments financiers
	Note 27	Transactions avec les parties liées
	Note 28	Effectifs
	Note 29	Montant des honoraires de commissariat aux comptes
	Note 30	Engagements hors bilan
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	p 51

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Chiffres d'affaires dont :		47 942	46 328
- Ventes de biens		47 833	45 811
- Prestations de services		108	517
Autres produits de l'activité		22	222
Produits des activités ordinaires	6	47 964	46 550
Achats consommés	7	-24 267	-26 318
Charges de personnel	8	-10 288	-10 754
Charges externes		-8 989	-9 582
Impôts et taxes		-579	-510
Dotations aux amortissements		-586	-621
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		-610	-1 048
Autres produits et charges d'exploitation		-151	
Résultat opérationnel courant		2 494	-2 282
Autres produits et charges opérationnels	9	-154	-118
Résultat opérationnel		2 340	-2 401
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2	6
Coût de l'endettement financier brut		-330	-673
Coût de l'endettement net	10	-329	-668
Autres produits et charges financiers		73	13
Impôts sur le résultat	11	-366	703
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence		-4	-27
Résultat des activités poursuivies		1 714	-2 380
Intérêts minoritaires		-26	22
Résultat consolidé – part du groupe		1 741	-2 402
Résultat de base par action (en €)	12	2,27	-3,14
Résultat dilué par action (en €)	12	2,27	-3,14

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	31/03/2009
Bénéfice de l'exercice	1 714	-2 380
Actifs financiers disponibles à la vente		
– Gain/Perte généré durant la période (après impôt)	-	-
– Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	-	-
	25	-13
Différences de conversion		
– Gain/Perte généré durant la période (après impôt)	25	-13
– Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	-	-
Couverture des flux de trésorerie		
– Gain/Perte généré durant la période (après impôt)	-	-
– Recyclage en résultat sur la période (après impôt)	-	-
	-	-
Quote-part des autres éléments du résultat global dans les mises en équivalence		
	25	-13
Total des autres éléments du résultat global		
Total du résultat global	1 739	-2 393
Dont part du Groupe	1 763	-2 414
Dont part Minoritaire	-24	21

3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Ecart d'acquisition nets	13	881	1 052
Immobilisations incorporelles	14	2 238	2 014
Immobilisations corporelles	15	2 566	2 837
Actifs financiers non courants	17	84	92
Impôts différés actif	18		
Total des actifs non courants		5 769	5 995
Stocks	19	3 739	4 684
Clients	20	17 418	18 686
Autres débiteurs	20	2 299	1 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie		3 058	818
Total des actifs courants		26 515	25 979
TOTAL DE L'ACTIF		32 284	31 974
Capitaux propres			
Capital souscrit		3 000	3 000
Réserve légale		288	288
Autres réserves		3 323	5 728
Titres en autocontrôle		-612	-612
Ecart de conversion		4	-21
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 741	-2 402
Capitaux propres part du groupe		7 743	5 981
Intérêts minoritaires		287	311
Total des capitaux propres consolidés		8 030	6 291
Emprunts et dettes financières	22	1 470	620
Avance conditionnée		209	210
Provisions pour avantages au personnel	23	970	925
Autres provisions non courantes	24	110	103
Impôts différés passifs	18	495	57
Total des passifs non courants		3 254	1 915
Emprunts et dettes financières	22	3 425	7 382
Autres provisions courantes	24	393	600
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	25	17 163	15 675
Dettes fiscales IS	25	19	111
Total des passifs courants		21 000	23 767
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		32 284	31 974

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Le capital est composé de 800 000 actions de 3,75€ de valeur nominale.

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Titres en autocontrôle	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 1^{er} avril 2008	3 000	-612	6 007	8 395	341	8 735
Ecart de change			-12	-12	-1	-14
Variation de la juste valeur des instruments financiers						
Résultat de la période			-2 402	-2 402	22	-2 380
Total du résultat global			-2 414	-2 414	21	-2 393
Actions propres						
Dividendes distribués					-51	-51
Situation au 31 mars 2009	3 000	-612	3 593	5 981	311	6 291
Situation au 1^{er} avril 2009	3 000	-612	3 593	5 981	311	6 291
Ecart de change			22	22	3	25
Variation de la juste valeur des instruments financiers						
Résultat de la période			1 741	1 741	-26	1 714
Total du résultat global			1 763	1 763	-24	1 739
Actions propres						
Dividendes distribués						
Situation au 31 mars 2010	3 000	-612	5 355	7 743	287	8 030

5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	31/03/2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ		
Résultat de la période	1 714	-2 380
Ajustements pour :		
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	4	27
Amortissements et Provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	590	720
Coût de l'endettement financier net	329	668
Résultat de cession des immobilisations	20	26
Charges d'impôt	366	-703
Autres produits et charges calculés		
Résultat opérationnel avant variation du BFR et des provisions	3 022	-1 642
Variation du BFR liée à l'activité	-160	2 207
Variation du BFR liée aux créances apportées en garantie	3 270	-2 391
Impôts payés	72	477
Trésorerie nette provenant de l'activité	6 204	-1 347
Produit de cession des immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	-477	-477
Incidence des variations de périmètre		
Acquisitions & cessions de filiales		
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-477	-477
Rachats et reventes d'actions propres		
Remboursements d'emprunts	-2 386	-487
Intérêts nets payés	-330	-673
Dividendes versés aux actionnaires de la sté mère		
Dividendes versés aux minoritaires		-51
Encaissements provenant d'emprunts	3 739	400
Flux liés aux opérations de financements garantis	-3 270	2 391
Autres flux liés aux opérations de financement	-1	-28
Trésorerie nette provenant des activités de financement	-2 249	1 553
Variation de la trésorerie nette	3 478	-272
Trésorerie d'ouverture	-1 357	-1 083
Effet de la variation du taux de change	13	-2
Trésorerie de clôture	2 134	-1 357
Rapprochement de la trésorerie		
Disponibilités	3 040	800
Valeurs mobilières de placement	18	18
Crédit de préfinancement	-894	-1 705
Concours bancaires courants	-30	-470
Trésorerie de clôture	2 134	-1 357

Note 1 Référentiel comptable

Siraga est une entreprise de droit français domiciliée en France.

Le siège social de Siraga est situé à : ZI Les Hervaux – BP 14 – 36500 Buzançais.

Les états financiers consolidés de Siraga pour l'exercice clos le 31 mars 2010 comprennent Siraga et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 juin 2010. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes IFRS implique que le Groupe Siraga doit procéder à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges de la période.

Des changements de faits et de circonstances peuvent conduire le Groupe Siraga à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

Note 2 Principes et méthodes

2-A BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, ils sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

L'activité aéroportuaire de Sovam, filiale la plus significative du Groupe, consolidée en intégration globale, fait apparaître une perte opérationnelle de -422 K€. La conjoncture très déprimée de l'aéroportuaire et les informations prévisionnelles de cette filiale, ne laissent pas entrevoir une amélioration de la situation financière de la société dans un avenir proche. Il résulte de cette situation une incertitude faisant peser un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En effet, en l'absence d'amélioration du carnet de commandes, Sovam pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Les actifs et passifs de Sovam, intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Siraga, ont cependant été évalués sur une base de continuité d'exploitation.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Evolution du référentiel comptable par rapport à l'exercice précédent

Aucune norme et interprétation devenue d'application obligatoire pour l'exercice clos au 31 mars 2010 n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

2-B MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe Siraga détient plus de la moitié de droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La notion d'influence notable est présumée lorsque le groupe détient un pourcentage des droits de vote compris entre 20 et 50 %.

Les titres des filiales non significatives sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains ou perte résultant de cette évaluation sont inscrits en capitaux propres.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2-C TRANSACTIONS ET COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

■ 2-C-1 Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au taux moyen de la période.

Les différences de conversion du bilan sont enregistrées distinctement au poste « écart de conversion » dans les capitaux propres et comprennent l'incidence de la variation des taux de change sur les actifs et sur les passifs.

■ 2-C-2 Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2-D INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le groupe a recours à des couvertures Coface pour couvrir le risque de change résultant de son activité. Les instruments de couverture des offres sont assimilables à des options. Ceux couvrant des contrats de vente ferme sont assimilés à des contrats de ventes à terme.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition, correspondant à la prime payée. Par la suite, ces instruments sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat sauf dans le cas de l'application du traitement dérogatoire de couverture.

La juste valeur des contrats de change à terme est leur valeur de marché en date de clôture, qui correspond à la valeur actualisée du cours à terme.

2-E COUVERTURE

La norme IAS 39 « Instruments Financiers comptabilisation et évaluation » reconnaît 3 catégories de couverture possibles :

- La couverture d'éléments monétaires : couverture de l'exposition d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement à terme qui pourrait affecter le résultat,
- La couverture de flux de trésorerie : couverture d'un flux de trésorerie futur associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue qui pourrait affecter le résultat,
- La couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

On constate au sein du Groupe des couvertures de flux de trésorerie liées à des couvertures de change attachées à des achats ou des ventes à terme en devises étrangères.

Ces instruments ont notamment pour caractéristiques :

- De n'être utilisés qu'à des fins de couverture.
- De n'être traités qu'avec la Coface au titre d'un contrat de garanties de change de type « négociation » ou exclusivement avec des banques françaises de premier rang constituant le pool bancaire du Groupe pour les opérations de change à terme.
- De ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties, et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change font l'objet d'états de *reporting* mensuels spécifiques à destination des organes de Direction et de contrôle des sociétés concernées.

Couverture de flux de trésorerie

Elle concerne l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue.

Pour les couvertures des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie de couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non-financier ou un passif non-financier devient un engagement ferme auquel est appliquée une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.

Si l'actif ou le passif couvert est de nature financière, les profits et

pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrivé à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit.

Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat

2-F REGROUPEMENT D'ENTREPRISES GOODWILL

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Toute différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est enregistrée en tant que *goodwill* à l'actif du bilan.

Le *goodwill* est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le *goodwill* est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du *goodwill* est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Un *goodwill* négatif est comptabilisé en produit lorsqu'il ne peut pas être affecté à des charges ou pertes futures identifiables. Lorsque le *goodwill* négatif peut être affecté à des charges ou pertes futures identifiées lors de l'opération d'acquisition et quantifiées de manière fiable, il est repris en résultat à concurrence des pertes ou charges futures encourues.

2-G IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments considérés comme actifs non monétaires et sans substance physique contrôlés par l'entreprise et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de manière fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles comprennent les catégories suivantes : brevets et licences, logiciels, marques, droit au bail, frais de développement de nouveaux produits ou de logiciels internes.

■ 2-G-1 Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique.

■ 2-G-2 Recherche

Le Groupe n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues.

■ 2-G-3 Frais de développement

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé est démontrée et que les ressources disponibles sont suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives au *goodwill* généré en interne sont également comptabilisées directement en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des

matières, de la main-d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Ces dépenses sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les frais de développement portent principalement sur la conception, la construction ainsi que la pré-production ou pré-utilisation de prototypes utilisant une grande part d'électronique et d'informatique.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés.

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice portent sur les branches GPL et Aéroportuaire. Ils correspondent au développement ainsi qu'à l'amélioration de la technicité des produits.

■ 2-G-4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

■ 2-G-5 Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

■ 2-G-6 Amortissement

Les actifs incorporels détenus par le Groupe, dont la durée d'utilité est non déterminable, ne sont pas amortis. Lorsqu'un amortissement est comptabilisé, il est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Le mode d'amortissement retenu traduit au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus par la Société.

Au 31 mars 2010, le Groupe Siraga n'a pas d'actif incorporel à durée indéterminée.

Les méthodes d'amortissement et les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Frais de développement activés: 1 à 20 ans.
Durée de l'amortissement variant en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du Développement.

- Logiciels et progiciels: 3 à 15 ans

Principalement composé par les softs relatifs à l'ERP et la DAO.

2-H IMMOBILISATIONS CORPORELLES

■ 2-H-1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, et une quote-part appropriée de frais généraux. Il comprend également, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des actifs et à la remise en état du site sur lequel ils sont situés.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les

avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Les immobilisations corporelles figurant au bilan du Groupe correspondent à :

- Des actifs acquis par le Groupe à titre onéreux, comptabilisés au coût d'acquisition.
- Des actifs produits par le Groupe comptabilisés à leur coût de production.
- Des actifs acquis à titre gratuit comptabilisés à leur valeur vénale.

■ 2-H-2 Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Un bien immobilier occupé par le Groupe acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif (périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période).

■ 2-H-3 Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond donc généralement à la mise en service de l'actif.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions..... 10 à 25 ans
- Agencements..... 7 à 30 ans
- Matériel et outillage 4 à 30 ans
- Matériel de transport..... 5 à 10 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 3 à 15 ans

Les durées d'utilité, les modes d'amortissements et les valeurs résiduelles sont reconsidérés à chaque clôture.

2-I DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

■ 2-I-1 Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux qui reflète l'appréciation

courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une perte de valeur minore le résultat de l'exercice au cours duquel elle est constatée.

■ 2-I-2 Reprise de la perte de la valeur

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif autre que le *goodwill* peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2-J CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres créances commerciales sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Clients – contrats à long terme

Les contrats à long terme en cours sont comptabilisés à leur coût majoré des produits liés, déduction faite des pertes attendues et des facturations intermédiaires. Le coût du contrat inclut toutes les dépenses directement imputables au contrat concerné ainsi qu'une quote-part des frais généraux fixes et variables encourus dans le cadre de l'activité.

2-K STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production :

- Les stocks de matières premières et fournitures consommables, sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré majoré de frais accessoires intégrant les frais de transport ainsi que les coûts de la fonction approvisionnement.
- Les produits finis et les encours comprennent les éléments incorporés suivants constituant le prix de revient brut : consommations de matières premières et autres approvisionnements, main-d'œuvre directe, charges externes directement imputables aux produits fabriqués.

Les frais financiers ne sont pas inclus dans la valorisation.

Les encours de fabrication sont évalués suivant la méthode à l'avancement. Le degré d'avancement est calculé suivant le rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication.

2-L TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition.

De façon à en tirer le revenu les placements à court terme sont vendus à chaque clôture pour être souscrits à nouveau au début de la période qui suit.

Si le principe de vente/rachat n'est pas appliqué alors la valorisation des placements à court est effectuée à la valeur du marché de la clôture.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent

une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

2-M AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont classés en actifs courants et évalués à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les autres instruments financiers détenus par le Groupe tels que les titres de filiales non significatives sont classés en tant que disponibles à la vente et évalués à la juste valeur ; tout profit ou perte en résultant est comptabilisé directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires tels que les titres d'emprunt, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat. Lorsque ces instruments portent intérêt, le montant des intérêts, calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, est comptabilisé en résultat.

La juste valeur des instruments financiers classés en tant que détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente est leur cours acheteur coté à la date de clôture.

Les instruments financiers classés en tant que détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont comptabilisés/décomptabilisés par le Groupe à la date où il s'engage à les acheter/vendre. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés/décomptabilisés à la date où ils sont transférés au/par le Groupe.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat même si l'actif financier n'a pas été décomptabilisé. Le montant de la perte cumulée comptabilisée en résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

La perte de valeur au titre d'un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente n'est par reprise par le résultat. Si la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, cette dernière est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé en résultat.

2-N CAPITAUX PROPRES

■ 2-N-1 Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts de transactions directement attribuables, est comptabilisé comme une variation des capitaux propres.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres jusqu'à leur annulation ou cession ultérieure.

Par assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration de Siraga a autorisé l'acquisition et la cession des actions de la société dans la limite de 10 % maximum des actions émises.

A ce titre, la société Siraga détient 33 978 actions (auto détention), soit 4,25 % de son capital.

■ 2-N-2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe n'a mis en œuvre ni plans d'attributions d'options, ni plans de souscriptions d'actions.

■ 2-N-3 Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend toutes les différences de change résultant de la conversion des états financiers de sociétés dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation.

■ 2-N-4 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été approuvée par l'Assemblée Générale. Après la clôture des comptes, le conseil d'administration propose à l'Assemblée de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2009-2010 et ceci en raison de l'engagement de non distribution conclu entre la société et son pool bancaire pendant la durée (48 mois) du prêt de 1 800 K€ contracté le 15 mai 2009.

2-O EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à leur valeur nominale diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2-P AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Il s'agit principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs actuariels intègrent différentes hypothèses pour chaque entité et en considérant leur contexte macro-économique et social :

- tables de mortalité,
- âges de départ à la retraite,
- taux de progression des salaires et de rotation du personnel,
- taux d'actualisation.

Les écarts actuariels comprennent :

- des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit),
- des changements d'hypothèses actuarielles.

Les calculs actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

Au bilan :

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions pour retraites et autres avantages similaires » et est égal à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture. En effet, au 31 mars 2010, le Groupe ne possède pas d'actifs de régime. La provision est donc égale à la valeur actualisée de l'obligation.

Au compte de résultat :

Le montant comptabilisé en charges ou en produits est le montant total net des éléments suivants :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ou les droits acquis au cours de l'exercice ;
- le coût financier qui résulte de l'actualisation ;
- les écarts actuariels.

2-Q PROVISIONS

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe

a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

■ 2-Q-1 Garanties (SAV)

Une provision pour SAV est comptabilisée à chaque clôture pour couvrir les risques éventuels pouvant survenir pendant la période de garantie des produits.

C'est une provision statistique. Elle se détermine de la façon suivante :

Le pourcentage de SAV sur le chiffre d'affaires par département de l'exercice précédent est appliqué sur le chiffre d'affaires du département correspondant en cours.

■ 2-Q-2 Contrats déficitaires (pertes à terminaison)

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2-R DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont enregistrés au coût.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Siraga évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

2-S PRODUITS

■ 2-S-1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due et aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Les produits ou chiffre d'affaires consolidé comprennent :

Chiffre d'affaires (facturation) – Biens équipement et Prestations de service :

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Il est comptabilisé net, après les éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts au client. Les escomptes financiers sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Contrats de construction/Encours à l'avancement

Concernent les projets des branches GPL, Aéroportuaire et Engineering.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué sur la base d'un examen détaillé de chacun des contrats. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Le degré d'avancement des travaux se traduit par un pourcentage.

Le Groupe détermine ce pourcentage en fonction du rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication (coût réalisé majoré du prévisionnel des frais permettant la finalisation du projet).

Pièces de Rechange

Les ventes de pièces détachées sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque l'ensemble des conditions suivantes est réalisé :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.
- L'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion du bien ou service vendu.
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.
- Les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

■ 2-S-2 Subventions publiques

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période en cours de laquelle les charges ont été encourues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres produits opérationnels de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

2-T CHARGES

■ 2-T-1 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en résultat selon la même règle.

■ 2-T-2 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

■ 2-T-3 Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

■ 2-T-4 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable

pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôts différés sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2-U RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existant à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

2-V NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉES

■ 2-V-1 Nouvelles normes et interprétations devenues obligatoires au cours de l'exercice

■ IAS 1 révisée, « présentation des états financiers » est applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette nouvelle norme a eu les conséquences suivantes :

- Le bilan a été renommé « Etat de la situation financière ».
- L'intégralité des charges et des produits est présentée au compte de résultat accompagné d'un état de résultat global. Les autres éléments du résultat global correspondent aux variations de capitaux propres hors opérations avec les actionnaires. Elles sont présentées après effets d'impôt. Les autres éléments de résultat global du Groupe concernent les résultats réalisés sur les cessions d'actions propres ainsi que sur les écarts de conversion.

■ IAS 23 Révisée, « Coûts d'emprunt » est applicable de manière obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2009. Les contrats à longs termes sont concernés par cette nouvelle révision. Les intérêts d'emprunt ayant servi à la production de ces actifs sont désormais capitalisés et intégrés dans le résultat opérationnel au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

■ IFRS 8, « Secteurs opérationnels » est applicable de manière obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2009. Le principe de cette norme est d'aligner la présentation de l'information sur celle utilisée par le management. L'information communiquée actuellement par

le Groupe correspond d'ores et déjà au découpage sectoriel utilisé dans les reportings communiqués à la direction. Aussi l'application de cette nouvelle norme a été sans incidence pour le Groupe

- IFRIC 13, « Programmes de fidélisation de la clientèle ». Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IFRS 2 Révisée, « Condition d'acquisition des droits et annulations » est applicable depuis du 1^{er} janvier 2009 et adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2009. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IAS 32 et IAS 1 Révisée, « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation » est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 et adoptée par l'Union Européenne le 21 janvier 2009. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IFRS 1 et IAS 27 Révisée, « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée » est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IFRS 7 Révisée, « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IFRIC 11, nouvelle interprétation des « Actions propres et transactions intra-groupe », est applicable depuis le 1^{er} janvier

2009. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IFRIC 15, nouvelle interprétation des « Accords pour la construction d'un bien immobilier » est applicable depuis le 1^{er} janvier 2009. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

- IFRIC 16, nouvelle interprétation des « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger » est applicable depuis le 1^{er} octobre 2008. Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

■ 2-V-2 Nouvelles normes et interprétations non obligatoires dont l'application n'a pas été anticipée

- IFRIC 17, « Distribution en nature aux actionnaires » publiée le 27 novembre 2008.

- IFRIC 18, « Transfert d'actifs appartenant à des clients » publiée le 29 janvier 2009.

- IAS 39, « Eléments éligibles à la comptabilité de couverture » publiée le 31 juillet 2008.

- IFRIC 9 et IASB 39, « Dérivés incorporés » publiée le 12 mars 2009.

Ces interprétations seront à priori sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

■ Note 3 Périmètre de consolidation

FILIALES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga S.A.	36500 Buzançais (France)	381619519	100,00	100,00
Siraga Do Brasil	Sao Paulo (Brésil)		90,00	90,00
Siraga Engineering	6041 Gosselies (Belgique)		70,00	70,00
Siraga Algérie	Alger (Algérie)		97,50	97,35
iberINGAS	Barcelone (Espagne)		100,00	100,00
BRANCHE AÉROPORTUAIRE				
Sovam S.A.S	79202 Parthenay (France)	411522584	89,90	89,90

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
BRANCHE GPL				
Siraga India	Mumbai (Inde)		40,00	40,00

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Cette société malaisienne est détenue par la société Siraga SA à hauteur de 10 % seulement.

Siraga South East Asia n'est pas consolidée dans le groupe Siraga compte tenu de l'absence d'influence notable.

■ Note 4 Faits majeurs de l'exercice

Les faits marquants sont détaillés dans le rapport de gestion en note 3 du paragraphe afférant au groupe Siraga.

Note 5 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du groupe Siraga qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le premier niveau est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique. Cette distinction est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

■ Le Groupe est géré en deux segments principaux:

Branche Gaz :

Conception, réalisation et installation des unités d'emplissage, de réparation et de fabrication pour les bouteilles de gaz GPL (Gaz des Pétroles Liquéfiés).

Réalisation clé en main des installations GPL dans lesquelles sont intégrés les équipements d'emplissage ainsi que la conception, les études, la gestion et la construction complète d'installations industrielles dans le domaine du pétrole et du gaz.

Branche Aéroportuaire :

Conception, réalisation et installation d'équipements Aéroportuaires et de traitement et de gestion du fret.

Rénovation des équipements aéroportuaires et mises en conformité aux normes de sécurité des équipements existants.

Les cessions intersectorielles se font aux conditions de marché. Le résultat opérationnel est établi en contribution, l'ensemble des flux intersectoriels restant considéré comme économiquement justifié.

Le groupe reconnaît 2 secteurs secondaires géographiques :

- La France
- L'étranger

Les cessions intersecteurs se font aux conditions de marché. Le résultat opérationnel est établi en contribution, l'ensemble des flux intersecteurs restant considéré comme économiquement justifié.

Exercice clôturé le 31/03/10 <i>En milliers d'euros</i>	Branche Gaz	Branche Aéroportuaire	Eliminations	Non affecté	Total
Produits à des clients externes	33 698	14 266			47 964
Produits intersecteurs					
Produit des activités ordinaires	33 698	14 266			47 964
Amortissements et dépréciations	-886	-310			-1 196
Résultat opérationnel	2 763	-422			2 340
Résultats non affectés				-626	-626
Résultat net de la période	2 763	-422		-626	1 714
Actifs sectoriels	23 517	8 836	-69		32 284
Actifs non affectés					
Total des actifs consolidés	23 517	8 836	-69		32 284
Passifs sectoriels	16 052	7 688			23 740
Passifs non affectés ⁽¹⁾				8 544	8 544
Total des passifs consolidés	16 052	7 688		8 544	32 284
Autres informations sectorielles					
Investissements	-449	-28			-477

Exercice clôturé le 31/03/09 <i>En milliers d'euros</i>	Branche Gaz	Branche Aéroportuaire	Eliminations	Non affecté	Total
Produits à des clients externes	26 930	19 620			46 550
Produits intersecteurs					
Produit des activités ordinaires	26 930	19 620			46 550
Amortissements et dépréciations	-1 453	-215			-1 668
Résultat opérationnel	-3 041	640			-2 401
Résultats non affectés				21	21
Résultat net de la période	-3 041	640		21	-2 380
Actifs sectoriels	19 831	12 211	-69		31 974
Actifs non affectés					
Total des actifs consolidés	19 831	12 211	-69		31 974
Passifs sectoriels	14 931	10 583			25 514
Passifs non affectés ⁽¹⁾				6 460	6 460
Total des passifs consolidés	14 931	10 583		6 460	31 974
Autres informations sectorielles					
Investissements	-361	-116			-477

(1) Passifs non affectés: Capitaux propres, impôts différés passif et dettes fiscales d'IS

Exercice clôturé le 31/03/10	France	Etranger	Eliminations	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Produits à des clients externes	46 105	1 859		47 964
Produits inter secteurs	46	1 298	-1 344	0
Produit des activités ordinaires	46 151	3 158	-1 344	47 964
Autres informations sectorielles				
Investissements	-471	-6		-477

Exercice clôturé le 31/03/09	France	Etranger	Eliminations	Total
<i>En milliers d'euros</i>				
Produits à des clients externes	44 818	1 732		46 550
Produits inter secteurs	134	979	-1 112	0
Produit des activités ordinaires	44 951	2 711	-1 112	46 550
Autres informations sectorielles				
Investissements	-419	-59		-477

Note 6 Produits des activités ordinaires

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	31/03/2009
Vente de biens	47 833	45 811
Prestation de services	108	517
Autres	22	222
Total produits des activités ordinaires	47 964	46 550

Note 7 Achats consommés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	31/03/2009
Achat de marchandises et de matières premières	23 771	26 755
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	496	-437
Reprise de provisions sur stocks		
Dotation aux provisions sur stocks		
Total achats consommés	24 267	26 318

Note 8 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2010	31/03/2009
Salaires et traitements	6 911	7 236
Charges sociales	3 377	3 418
Participation des salariés		101
Charges de personnel	10 288	10 754

Note 9 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des reprises de provisions pour dépréciation des actifs.

Note 10 Résultat financier net

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2	6
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	6
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-330	-673
Gains et pertes liés à l'extinction des dettes		
Coût de l'endettement brut	-330	-673
Coût de l'endettement net	-329	-668
Produit de change	84	70
Autres produits financiers	10	2
Total produits financiers	94	72
Charges de change	-15	-55
Autres charges financières	-7	-5
Total charges financières	-22	-60
Autres produits et charges financières	73	13

Note 11 Impôt sur le résultat

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Charge d'impôt exigible	-72	477
Impôts différés	438	226
Impôt sur les résultats	366	703

La réconciliation entre taux d'impôt effectif et le taux d'imposition de la société Siraga SA se présente comme suit:

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Résultat avant impôts	2 080	-3 083
Taux d'imposition de Siraga	33,33 %	33,33 %
(charge) produit d'impôt théorique	-693	1 028
INCIDENCE DES:		
- Résultat des entreprises associées	-1	
- Différences permanentes	-13	30
- Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	-54	-406
- Reconnaissance des déficits fiscaux reportables et des autres différences temporaires déductibles	347	-8
- Dépréciation des écarts d'acquisition	-57	
- Crédit d'impôt	99	63
- Ecart de taux	8	-4
- Autres	-1	
Impôt effectif	366	703

Note 12 Résultat par action

Le résultat par action au 31/03/2010 ressort à 2,27 € (1741 K€/766022 actions).

Siraga n'a pas d'instrument dilutif ou relatif: le résultat net dilué par action ressort à 2,27 €.

Périodes	Actions en autocontrôle	Actions en circulation
Avril 2009	33 978	766 022
Mai 2009	33 978	766 022
Juin 2009	33 978	766 022
Juillet 2009	33 978	766 022
Août 2009	33 978	766 022
Septembre 2009	33 978	766 022
Octobre 2009	33 978	766 022
Novembre 2009	33 978	766 022
Décembre 2009	33 978	766 022
Janvier 2010	33 978	766 022
Février 2010	33 978	766 022
Mars 2010	33 978	766 022
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice		766 022

Note 13 Goodwill (Acquisition Ingas Engineering)

En milliers d'euros	Goodwill
Valeur brute	
Au 1 ^{er} avril 2008	
Mouvements de périmètre	
Acquisitions/Augmentations	1 052
Cessions/Diminutions	
Autres	
Au 31 mars 2009	1 052
Au 1 ^{er} avril 2009	1 052
Mouvements de périmètre	
Acquisitions/Augmentations	
Cessions/Diminutions	
Autres	
Au 31 mars 2010	1 052
Amortissement et dépréciation	
Au 1 ^{er} avril 2008	
Mouvements de périmètre	
Dotations	
Reprise/Diminution	
Perte de valeur	
Au 31 mars 2009	
Au 1 ^{er} avril 2009	
Mouvements de périmètre	
Dotations	
Reprise/Diminution	
Perte de valeur	171
Au 31 mars 2010	171
VNC	
Au 1 ^{er} avril 2008	
Au 31 mars 2009	1 052
Au 1 ^{er} avril 2009	1 052
Au 31 mars 2010	881

Cet écart d'acquisition affecté à l'UGT « ENGINEERING » fait l'objet d'un test de dépréciation annuel décrit en note 16.

Note 14 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Frais de développement générés en interne	Logiciels	Autres
Valeur brute			
Au 1 ^{er} avril 2008	3 817	596	31
Mouvements de périmètre			
Acquisitions/Augmentations	308	41	1
Cessions/Diminutions		-1	
Autres			
Au 31 mars 2009	4 126	636	31
Au 1 ^{er} avril 2009	4 126	636	31
Mouvements de périmètre			
Acquisitions/Augmentations	341	92	
Cessions/Diminutions			
Autres			
Au 31 mars 2010	4 467	728	31
Amortissement et dépréciation			
Au 1 ^{er} avril 2008	2 046	502	
Mouvements de périmètre			
Dotation	182	50	
Reprise/Diminution		-1	
Perte de valeur			
Au 31 mars 2009	2 228	552	
Au 1 ^{er} avril 2009	2 228	552	
Mouvements de périmètre			
Dotation	158	51	
Reprise/Diminution			
Perte de valeur			
Au 31 mars 2010	2 386	602	
VNC			
Au 1 ^{er} avril 2008	1 772	93	31
Au 31 mars 2009	1 898	84	31
Au 1 ^{er} avril 2009	1 898	84	31
Au 31 mars 2010	2 080	126	31

Note 15 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques matériel et outillages	Autres
Valeur brute			
Au 1 ^{er} avril 2008	1 453	1 027	611
Mouvements de périmètre			
Acquisitions	1	44	53
Cessions/Diminutions	-1	-7	-104
Autres			
Ecart de change		1	-2
Au 31 mars 2009	1 453	1 066	558
Au 1 ^{er} avril 2009	1 453	1 066	558
Mouvements de périmètre			
Acquisitions	3	29	30
Cessions/Diminutions		-26	-1
Autres			
Ecart de change			7
Au 31 mars 2010	1 456	1 070	593

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations techniques matériel et outillages	Autres
Amortissement et dépréciation			
Au 1 ^{er} avril 2008	725	515	437
Mouvements de périmètre			
Dotation	52	75	73
Reprise/Diminution	-1	-6	-79
Autres			
Ecart de change		-1	-1
Au 31 mars 2009	778	583	430
Au 1 ^{er} avril 2009	778	583	430
Mouvements de périmètre			
Dotation	51	75	60
Reprise/Diminution		-6	-1
Autres			
Ecart de change			3
Au 31 mars 2010	829	653	491
VNC			
Au 1 ^{er} avril 2008	728	512	174
Au 31 mars 2009	675	483	128
Au 1 ^{er} avril 2009	675	483	128
Au 31 mars 2010	627	417	102

Les retraitements liés aux immobilisations prises en location financement sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions en crédit-bail	Installations techniques matériel et outillages en crédit-bail	Autres
Valeur brute			
Au 1 ^{er} avril 2008	1 908	360	703
Mouvements de périmètre			
Acquisitions			52
Cessions/Diminutions			
Autres			
Au 31 mars 2009	1 908	361	755
Au 1 ^{er} avril 2009	1 908	361	755
Mouvements de périmètre			
Acquisitions			54
Cessions/Diminutions			
Autres			
Au 31 mars 2010	1 908	361	809
Amortissement et dépréciation			
Au 1 ^{er} avril 2008	657	177	435
Mouvements de périmètre			
Acquisitions	120	34	110
Cessions / Diminutions	-51	-9	-1
Autres			
Au 31 mars 2009	726	203	544
Au 1 ^{er} avril 2009	726	203	544
Mouvements de périmètre			
Dotation	120	28	94
Reprise/Diminution	-55	-3	1
Autres			
Au 31 mars 2010	791	228	638
VNC			
Au 1 ^{er} avril 2008	1 252	183	268
Au 31 mars 2009	1 183	158	211
Au 1 ^{er} avril 2009	1 183	158	211
Au 31 mars 2010	1 118	133	171

■ Note 16 Pertes de valeur

Trois unités génératrices de trésorerie ont été identifiées pour les besoins des tests de dépréciation. Celles-ci sont structurées selon le schéma général suivant :

- Unité Génératrice de Trésorerie GAZ,
- Unité Génératrice de Trésorerie AEROPORTUAIRE,
- Unité Génératrice de Trésorerie ENGINEERING.

Les valeurs recouvrables de ces unités génératrices de trésorerie sont calculées à partir des valeurs d'utilités en utilisant des

prévisions de flux de trésorerie. Ces flux sont basés sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période de 5 ans. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10 % (N-1/10 %). Le groupe n'a utilisé ni taux de croissance, ni taux de décroissance.

Les tests de dépréciation pratiqués au 31/03/2010 concluent à une valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable. Aussi une dépréciation de 171 K€ a été comptabilisée au 31/03/2010.

Note 17 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Titres de participation non consolidés	3	3
Prêts	35	35
Autres	45	53
Actifs financiers non courants	84	92

La société Siraga South East Asia a été créée en 1994. Cette société malaisienne est détenue par la société Siraga SA à hauteur de 10 % seulement. Siraga South East Asia n'est pas consolidée dans le groupe

Siraga compte tenu de l'absence d'influence notable par la SA Siraga.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Note 18 Impôts différés

Détail des impôts différés actifs et passifs par nature :

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/10	31/03/09	31/03/10	31/03/09	31/03/10	31/03/09
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles			430	440	-430	-440
Stocks						
Instruments financiers						
Autres actifs	138	66			138	66
Provisions :	279	262	349	274	-69	-12
dont indemnité départ à la retraite	279	262			279	262
dont autres provisions sociales						
dont autres provisions			349	274	-349	-274
Autres passifs			222	53	-222	-53
Reports fiscaux déficitaires	88	382			88	382
Actifs (passifs) d'impôts différés	505	710	1 000	767	-495	-57

La variation des impôts différés sur les exercices s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Montant à l'ouverture	-57	-283
Impact sur les réserves		
Impact sur les résultats	-438	226
Impact des écarts de conversion		
Montant à la clôture	-495	-57

Note 19 Stocks

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Matières premières et approvisionnements	3 162	3 406
Produits en cours	240	485
Produits finis	787	793
Stocks	4 188	4 684

Note 20 Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Clients	17 418	18 686
Avances et acomptes	201	117
Autres	2 098	1 674
Clients et autres débiteurs	19 717	20 477

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti

diminué du montant des pertes de valeur. Elles sont présentées nettes d'une perte pour dépréciation de 665 K€.

Note 21 Capitaux propres et réserves

Actions propres

Dans le cadre de ses différents programmes de rachat d'actions

propres, Siraga détient en auto-détention 33 978 titres des 800 000 émis, soit 4,25 % de son capital.

Actionnariat	Actions détenues		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
COLLOMB Benoît	42 248	5,28	66 568	5,20
GPL Industrie	523 043	65,38	1 013 442	79,10
Auto détention	33 978	4,25	0	0
Public	200 731	25,09	201 157	15,70
Total	800 000	100,00	1 281 167	100,00

Note 22 Emprunts et dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

L'endettement net du Groupe se ventile de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
PART À PLUS D'UN AN		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 304	394
Dettes liées aux contrats de location financement	165	226
Total non courant	1 470	620
PART À MOINS D'UN AN		
Emprunts auprès d'établissements de crédit	581	128
Dettes liées aux contrats de location financement	104	160
Dettes financières		
Dettes sur créances apportées en garantie	2 710	6 624
Découverts bancaires	30	470
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières		
Total courant	3 425	7 382
Total de l'endettement brut	4 895	8 002
Valeurs mobilières	18	18
Disponibilités	3 040	800
Autres		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 058	818
Endettement net	1 836	7 184

Les emprunts (auprès des établissements de crédits et location-financement) se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Emprunts à taux fixe	1 980	665
Emprunts à taux variable	175	242
Total	2 155	908

L'échéancier des emprunts et dettes financières non courantes se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
De 1 à 5 ans	1 470	577
+ de 5 ans		43
Total non courant	1 470	620

Les dettes financières liées aux contrats de location financement s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Paiements minimaux futurs	Intérêts	Capital
Au 31 mars 2009			
Moins d'un an	178	18	160
Plus d'un an mais moins de cinq ans	224	21	203
Plus de cinq ans	24	0	23
Total	426	39	387
Au 31 mars 2010			
Moins d'un an	116	12	104
Plus d'un an mais moins de cinq ans	177	12	165
Plus de cinq ans			
Total	294	24	269

Note 23 Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Indemnités de départ à la retraite	837	785
Médailles du travail	132	140
Autres		
Total	970	925

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %
Taux moyen d'augmentation des salaires		
Cadres	4,29 %	4,29 %
Non Cadres	3,29 %	3,29 %
Taux d'inflation	0	0
Table de mortalité	TD 99-01 & TV 99-01	TD 99-01 & TV 99-01

Note 24 Provisions

En milliers d'euros	Garanties	Autres risques	Autres charges	Total
Au 31 mars 2009	404	103	196	703
Dotations	124	10	29	163
Reprises pour utilisation	-166		-196	-362
Reprises non utilisées				
Au 31 mars 2010	362	113	29	504
Courant	362	3	29	393
Non courant		110		110
Total des provisions	362	113	29	504

Note 25 Autres dettes courantes

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Fournisseurs	10870	9324
Dettes fiscales & sociales	2654	2755
Dettes fiscales IS	19	111
Avances et acomptes	1565	1484
Autres dettes	298	1039
Produits constatés d'avance	1777	1072
Total	17182	15786

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs ne portent pas d'intérêt.

Note 26 Instruments financiers (cf. Rapport de gestion)

Note 27 Transactions avec les parties liées

Les opérations effectuées par Siraga avec ses participations non consolidées sont comprises dans les comptes consolidés. Les transactions, récapitulées ci-après, sont réalisées au prix de marché.

Les parties liées identifiées concernent ou sont susceptibles de concerner :

- entités qui ont une influence significative sur le Groupe: GPL Industrie,
- personnel clé du groupe: dirigeants.

27-A CRÉANCES ET DETTES

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Participations		
Avances et acomptes sur commandes		
Clients	1	
Comptes courants débiteurs	198	
Fournisseurs	93	170
Comptes courants créditeurs	209	50

27-B ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Ventes		30
Achats et autres charges	844	805

27-C RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DIRIGEANT DU GROUPE

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Rémunération	314	305
Avantages en nature	12	12
Autres avantages (mutuelle...)	16	15
Total	342	332

Note 28 Effectifs

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Cadres	49	50
Employés	38	35
Agents de maîtrise et techniciens	47	52
Ouvriers	99	121
Total	233	258

Les effectifs sont ceux constatés à la clôture de l'exercice.

Note 29 Montant des honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2009/2010 s'élèvent à :

- Mission d'audit légal : 227 K€
- Diligences directement liées : 20 K€

Note 30 Engagements hors bilan

Un ensemble de garanties a été accordé aux clients par différents établissements financiers. Le groupe rémunère ces engagements par voie de commissions.

A titre d'information les engagements reçus par les clients sont les suivants :

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Avals, cautions, garanties donnés k EUR	6 867	5 181
Avals, cautions, garanties donnés k USD	4 763	159
Avals, cautions, garanties donnés k TND*	16	27
Avals, cautions, garanties donnés k DZD*	75 644	22 708
Avals, cautions, garanties donnés k MAD*	100	100
Avals, cautions, garanties donnés k CFP*	5 293	
Avals, cautions, garanties donnés k EGP*	100	

Autres engagements

En milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Hypothèques & nantissements donnés	-	-
Avals, cautions, garanties reçus	163	341
Clause de réserve de propriété	7 406	5 023
Coface	-	209
Ventes de devises à terme	-	-
Crédits documentaires import	183	-

*TND : Dinar tunisien, DZD : Dinar algérien, MAD : Dirham marocain, CFP : Franc pacifique, EGP : Livre égyptienne

Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Atriom
14, place Gabriel PERI
75008 PARIS

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"
BP 14
36500 BUZANCAIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2010

Siraga SA

Zone Industrielle "Les Hervaux" – BP 14 – 36500 Buzançais

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Siraga S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.A « Base de préparation » des états financiers, relatif à la situation de la filiale SOVAM.

2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe notamment en matière de traitement des écarts d'acquisition et de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note 2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations relatives à l'évaluation des provisions, telles que détaillées dans les notes 23 et 24 l'annexe. Nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 10 septembre 2010

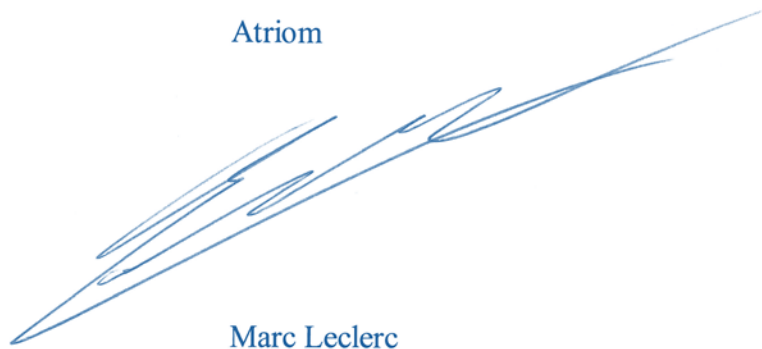
Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils

Atrium



Patrick Bourdin



Marc Leclerc

MONTANT DES HONORAIRES versés aux Commissaires aux Comptes et contrôleurs légaux

Article 222-8 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Honoraires (hors taxes) des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

EXERCICES COUVERTS

01/04/2008 au 31/03/2009

01/04/2009 au 31/03/2010

Prestations	01/04/2009 à 31/03/2010		01/04/2008 à 31/03/2009	
	ATRIOM	PRESENCE Audit et Conseil	ATRIOM	PRESENCE Audit et Conseil
Audit Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés	126 841,98	120 413,67	105 118,85	114 128,52
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	126 841,98	120 413,67	105 118,85	114 128,52
TOTAL GENERAL	247 255,65		219 247,37	

COMPTES SOCIAUX

■ ■ ■ période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	Net au 31/03/10	31/03/09
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
■ Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 005	2 005		
Frais de Recherche et Développement	3 585 852	1 799 282	1 786 570	1 545 747
Concessions, brevets et droits similaires	517 103	397 999	119 104	54 435
Fonds commercial	999 449	171 350	828 099	999 449
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
■ Immobilisations corporelles				
Terrains	1 771 6		1 771 6	1 771 6
Constructions	4 769 95	4 429 14	34 081	39 646
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 103 69	4 532 71	2 570 98	2 836 83
Autres immobilisations corporelles	347 853	308 433	39 420	53 601
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
■ Immobilisations financières				
Participations évaluées selon la méthode				
Autres participations	925 156	223 866	701 291	767 008
Créances rattachées à des participations				166 980
Autres titres immobilisés				
Prêts	35 497		35 497	35 497
Autres Immobilisations Financières	38 066		38 066	36 915
TOTAL (II)	7 656 062	3 799 120	3 856 942	4 000 678
ACTIF CIRCULANT				
■ Stock				
Matières premières, approvisionnements	1 366 381	112 087	1 254 294	1 643 083
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	555 583	97 920	457 663	453 022
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	141 974		141 974	107 279
■ Créances				
Clients et comptes rattachés	13 733 253	6 117 96	13 121 457	8 956 553
Autres créances	1 494 845	168 286	1 326 558	1 450 897
Capital souscrit et appelé, non versé				
■ Divers				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
Disponibilités	2 102 894		2 102 894	287 685
COMPTE DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	266 095		266 095	110 573
TOTAL (III)	19 661 026	990 089	18 670 937	13 009 092
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actifs (VI)	84		84	
TOTAL GENERAL (I à VI)	27 317 171	4 789 209	22 527 962	17 009 769

BILAN PASSIF

Rubriques	Montant	31/03/09
■ Capitaux propres		
Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	288 150	288 150
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	250 528	3 031 376
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 235 251	(2 780 847)
Subventions d'investissement	12 615	20 000
Provisions réglementées	1 045 719	821 775
TOTAL (I)	6 832 264	4 380 454
■ Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	110 000	140 000
TOTAL (II)	110 000	140 000
■ Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	184 990	184 615
Provisions pour charges	98 967	270 386
TOTAL (III)	283 957	455 001
■ Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	2 787 417	2 694 275
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	713 718	328 894
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 249 607	1 056 198
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 476 903	4 890 226
Dettes fiscales et sociales	1 748 996	1 641 479
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 946	
Autres dettes		705 002
■ Compte de régulation		
Produits constatés d'avance (4)	1 301 539	697 960
TOTAL (IV)	15 295 125	12 014 033
Ecart de conversion passif (V)	6 617	20 282
TOTAL GENERAL (I à V)	22 527 962	17 009 769
RENOIS		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	12 741 043	10 564 071
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	902 257	2 172 952

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques			Montant	N-1
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	France	Exportations et livraisons internationales		
■ biens	7 438 286	24 433 764	31 872 051	25 108 096
■ services		3 824	3 824	32 326
Chiffres d'affaires nets	7 438 286	24 437 589	31 875 875	25 140 421
Production stockée			20 138	303 032
Production immobilisée			323 406	213 432
Subventions d'exploitation			8 612	186 232
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			714 800	229 552
Autres produits			558	3 769
Total des produits d'exploitation (I)			32 943 390	26 076 438
■ Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 620 635	13 449 801
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			354 574	(427 081)
Autres achats et charges externes			8 176 037	8 103 791
Impôts, taxes et versements assimilés			321 162	190 686
Salaires et traitements			4 382 470	4 452 708
Charges sociales			1 986 417	1 987 064
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations: ■ dotation aux amortissements			187 939	190 706
■ dotation aux provisions				
Sur actif circulant: ■ dotation aux provisions			526 112	731 126
Pour risques et charges: ■ dotation aux provisions			141 853	341 735
Autres charges			440 318	50 856
Total des charges d'exploitation (II)			30 137 517	29 071 392
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 805 872	(2 994 954)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

suite du compte de résultat

Rubriques	Montant	N-1
■ Produits financiers		
Produits financiers de participation	6 197	466 082
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	466	
Reprises sur provisions et transferts de charges	74 349	1 790
Différences positives de change	83 033	(1 542)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 265	6 449
Total des produits financiers (V)	165 311	472 780
■ Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	140 150	158 148
Intérêts et charges assimilées	248 914	359 047
Différences négatives de change	565	37 884
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	389 629	555 080
2- RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)	(224 318)	(82 301)
3- RÉSULTAT COURANT avant impôt (I – II + III – IV + V – VI)	2 581 554	(3 077 255)
■ Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	24 846	36 687
Produits exceptionnels sur opérations en capital	61 089	6 954
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 509	6 511
Total des produits exceptionnels (VII)	95 444	50 152
■ Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 643	138 258
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 565	12 217
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	407 303	231 923
Total des charges exceptionnelles (VIII)	447 512	382 398
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	(352 068)	(332 246)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(5765)	(628 653)
Total des produits (I + III + V + VII)	33 204 144	26 599 369
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	30 968 893	29 380 217
5- BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)	2 235 251	(2 780 847)

SOMMAIRE

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	p 61	2.3. État des échéances des créances et des dettes	p 67
1.1. Evénements principaux de l'exercice			
1.2. Principes et méthodes comptables			
<hr/>		3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	p 67
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	p 62	3.1. Ventilation du chiffre d'affaires	
2.1. Bilan actif	p 60	3.2. Transferts de charges	
2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles –Mouvements principaux		3.3. Ventilation de l'effectif moyen	
2.1.2. Frais de Recherche Appliquée et de Développement		3.4. Rémunérations des dirigeants	
2.1.3. Fonds commercial		3.5. Résultat exceptionnel	
2.1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles –Amortissements pour dépréciation		3.6. Participation/intéressement	
2.1.5. Crédit-bail		3.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	
2.1.6. Immobilisations financières		3.8. Crédit d'impôt Recherche	
2.1.7. Liste de filiales et participations		3.9. Montant des commissions versées par rapport aux engagements donnés aux clients	
2.1.8. Filiales et participations		3.10. Montant des honoraires de commissariat aux comptes	
2.1.9. Stocks et encours			
2.1.10. Provisions sur stocks et encours			
2.1.11. Créances Daily			
2.1.12. Provisions sur comptes clients			
2.1.13. Produits à recevoir			
2.1.14. Charges constatées d'avance/produits constatés d'avance			
2.1.15. Ecart de conversion actif			
2.2. Bilan passif	p 65		
2.2.1. Capital			
2.2.2. Engagements pris en matière de retraite			
2.2.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts			
2.2.4. Avances conditionnées : classement par échéance			
2.2.5. Provisions pour risques et charges			
2.2.6. Provisions sur les passifs éventuels			
2.2.7. Crédit-bail			
2.2.8. Charges à payer			
2.2.9. Ecart de conversion passif			
2.2.10. Affectation du résultat N-1			
		4. ENGAGEMENTS	p 68
		4.1. Engagements mentionnés précédemment	
		4.2. Engagements financiers	
		4.3. Engagements hors bilan	
		4.4. Entreprise consolidante	
		<hr/>	
		RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	p 69

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2010, dont le total est de 22 527 962 € et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégagant un bénéfice de 2 235 251,10 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14 juin 2010 par le Conseil d'Administration.

1 – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

- Financement des besoins de trésorerie liés principalement au litige occasionné par le chantier Vitol au Nigeria et de certains investissements ayant été réalisés directement sur les fonds propres de la Société par la mise en place en mai 2009 d'un prêt de 1 800 K€ consenti par un pool bancaire composé de : Tarneaud Banque Limoges, BNP Paribas Saran, Fortis Banque Orléans et LCL Bourges (prêt remboursable sur 4 ans).

- Conclusion en juillet 2009 d'un contrat de près de 15 M€ portant sur la rénovation du centre emplisseur de Bejaia avec le client algérien Naftal.

- Signature le 30 janvier 2010 d'un contrat d'environ 11 M€ avec la société saoudienne Gasco portant sur la rénovation d'une partie de ses centres emplisseurs en exploitation en Arabie Saoudite (Ce contrat est protégé contre le risque de change par une assurance Coface).

1.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ainsi que ceux présentés à titre de comparaison au 31 mars 2009 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises notamment continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

■ Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les catégories suivantes : brevets et licences, logiciels, marques, droit au bail, frais de développement de nouveaux produits ou de logiciels internes.

■ Brevets et licences

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique (3 à 15 ans).

■ Recherche

Siraga n'engage pas de dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles. Si tel était toutefois le cas, celles-ci seraient comptabilisées en charges dès qu'encourues.

■ Frais de développement

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé est démontrée et que les ressources disponibles sont suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses relatives au *goodwill* généré en interne sont également comptabilisées directement en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Ces dépenses sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les frais de développement portent principalement sur la conception, la construction ainsi que la pré-production ou pré-utilisation de prototypes utilisant une grande part d'électronique et d'informatique.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés, la durée de l'amortissement variant en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du Développement (1 à 20 ans).

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par Siraga sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements constructions	Linéaire	3 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	1 à 30 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 7 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 15 ans

Les tests de dépréciation des actifs doivent désormais être effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent. Aucun indice de perte de valeur n'ayant été relevé au 31 mars 2010, aucune provision n'a été enregistrée.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ; ils sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

■ Stocks

Stocks de matières premières

Les stocks suivants : matières premières et fournitures consommables, sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat sans frais.

Les stocks sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré.

■ Stocks d'encours de fabrication et de produits finis

Les produits finis et les encours de fabrication comprennent les éléments incorporés suivants constituant le prix de revient brut : consommations de matières premières et autres approvisionnements, main d'œuvre directe, charges externes directement imputables aux produits fabriqués.

Les frais financiers ne sont pas inclus dans la valorisation.

Les encours de fabrication sont évalués suivant la méthode à l'avancement. Le degré d'avancement est calculé suivant le rapport du coût de fabrication réalisé et accepté à la clôture des comptes sur le coût total estimé de fabrication.

En cas de chantier déficitaire, une provision pour finalisation de chantier est constituée.

■ Créances et dettes

Elles sont inscrites au bilan à leur coût historique. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

■ Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à tout engagement pris par la société à la clôture de l'exercice.

■ Opérations en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Pour les contrats faisant l'objet de couverture, le différentiel entre le cours de couverture et le cours du contrat est comptabilisé en gain ou perte de change.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet de dépréciations si le cours de clôture est inférieur au coût d'acquisition.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES – MOUVEMENTS PRINCIPAUX

Immobilisations	Brut début Exercice	Augm.	Dim.	Brut fin Exercice
Frais d'établissement	2 K€			2 K€
Frais de recherche et dvpt Logiciels et progiciels	3 262 K€	323 K€		3 586 K€
Fonds de commerce	426 K€	91 K€		517 K€
Terrains	999 K€			999 K€
Constructions	18 K€			18 K€
Agencements et constructions	223 K€			223 K€
Matériel et outillage	251 K€	3 K€		254 K€
Agencements, aménagements	706 K€	21 K€	16 K€	710 K€
Matériel de transport	11 K€			11 K€
Matériel de bureau	22 K€			22 K€
Mobilier de bureau	254 K€	20 K€		275 K€
	41 K€			41 K€
TOTAL	6 214 K€	459 K€	16 K€	6 657 K€

2.1.2 – FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUÉE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les efforts de la période en R & D portent principalement sur le développement d'un concept nouveau de distributeur de bouteilles de gaz et cela sous la forme de 2 modèles de distributeurs :

- Le distributeur monomarque de petite capacité Distri'Gas totalement autonome (alimentation par panneaux solaires photovoltaïques/système GSM/paiement par carte bancaire...)
- Le distributeur multimarque de grande capacité Vendis (alimentation secteur/système GSM/paiement par carte bancaire...).

Ces 2 projets sont soutenus par Oséo Innovation sous forme d'une aide à l'innovation :

- Distri'Gas = 160 K€
- Vendis = 280 K€

Ces 2 projets ont dégagé un investissement global de 315 K€ sur le 31 mars 2010, soit la quasi intégralité des développements de la période.

Le montant global de l'investissement relatif au développement de l'ensemble des projets de R & D sur la période, représentant en effet 323 K€.

Le démarrage de l'amortissement se fait à partir de la finalisation

du projet et de la perception des avantages économiques qui lui sont attachés.

La durée de l'amortissement peut varier de 1 à 20 ans en fonction de l'avenir commercial estimé des produits issus du développement.

2.1.3 – FONDS COMMERCIAL

Le fonds de fabrication et d'installation de matériel de conditionnement de gaz de pétrole liquéfiés, matériel de servitude aéroportuaire et de matériel agroalimentaire, exploité Zone Industrielle Les Hervaux à Buzançais (36500) a été acquis le 8 juillet 1991 pour 15 K€.

Par ailleurs, un mali technique généré par la confusion de patrimoine de la SAS Ingas Engineering a été enregistré à hauteur de 984 K€.

Les modalités d'évaluation des apports reposent sur la méthode de *Discounted Cash Flows*.

Compte tenu de la présence d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation a été effectué. Celui-ci a permis de confirmer qu'il y a lieu de constituer une provision pour dépréciation de 171 K€.

2.1.4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES – AMORTISSEMENTS POUR DÉPRÉCIATION

Immobilisations	Amort. début Exercice	Augm.	Dim.	Amort. fin Exercice
Frais d'établissement	2 K€			2 K€
Frais de recherche et d'exp.	1 717 K€	83 K€		1 799 K€
Logiciels et progiciels	371 K€	27 K€		398 K€
Constructions	190 K€	5 K€		195 K€
Agencements et constructions	245 K€	3 K€		248 K€
Matériel et outillage	422 K€	36 K€	4 K€	453 K€
Agencements, aménagements	8 K€	1 K€		9 K€
Matériel de transport	15 K€	2 K€		17 K€
Matériel de bureau	211 K€	31 K€		242 K€
Mobilier de bureau	40 K€			40 K€
TOTAL	3 220 K€	188 K€	4 K€	3 404 K€

2.1.5 – CRÉDIT-BAIL

Immobilisations	Terrains et constructions	Autres	Total
Valeur d'origine	596 K€	80 K€	676 K€
Amortissements			
- Cumuls ex. antér.	508 K€	29 K€	537 K€
- Dotation de l'ex.	51 K€	22 K€	72 K€
TOTAL	558 K€	51 K€	609 K€

2.1.6 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	Brut déb. Exercice	Augm.	Dim.	Brut Fin Ex.
Participations	925 K€			925 K€
Créances rattachées	167 K€		167 K€	
Prêts	35 K€			35 K€
Autres immo. fi.	37 K€	1 K€		38 K€
TOTAL	1 165 K€	1 K€	167 K€	999 K€

Dans le cadre de ses différents programmes de rachat d'actions propres, Siraga détenait en auto-détention au 31 mars 2009, 33 978 titres des 800 000 émis, soit 4,25 % de son capital.

Les objectifs de ces programmes de rachat sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Siraga par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

La société n'a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, à aucune opération d'achat d'actions propres.

La société détient donc toujours en auto-détention au 31 mars 2010, 33 978 actions pour une valeur brute de 612 K€.

La valeur de clôture des actions propres (cours moyen du dernier mois de l'exercice) n'étant que de 442 K€ au 31 mars 2010, ces dernières ont été dépréciées pour un montant de 170 K€.

La société a procédé à la dépréciation des titres de deux de ses filiales :

Iberingas : La crise économique touchant de façon dramatique le marché espagnol ne permet pas de envisager des perspectives de reprise à court/moyen ou long terme pour la filiale Iberingas mise en « sommeil » sur l'exercice précédent.

Siraga India : Malgré le fort potentiel existant en terme de besoins d'investissements sur ce pays, la société pour des raisons de stratégie ne désire pas s'engager plus loin sur sa filiale et envisage un éventuel retrait du capital de celle-ci.

2.1.7 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capitaux propres (après résultat)		Valeur des titres détenus	VNC des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Quote-part du capital détenu	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice connu
	Capital	Capitaux propres								
Siraga South East Asia	44 K€	351 K€	3 K€	3 K€	-	-	-	10 %	-	- 2 K€ (28/02/10)
Sovam	1 000 K€	939 K€	69 K€	69 K€	-	-	-	89,90 %	14284 K€	- 400 K€ (31/03/10)
Siraga do Brasil	21 K€	153 K€	36 K€	36 K€	89 K€	-	-	90 %	1 915 K€	- 8 K€ (31/03/10)
Siraga Engineering	200 K€	473 K€	140 K€	140 K€	-	-	-	70 %	853 K€	25 K€ (31/03/10)
Siraga Algérie	10 K€	283 K€	12 K€	12 K€	135 K€	-	-	97 %	309 K€	- 18 K€ (31/03/10)
Siraga India	8 K€	- 76 K€	3 K€	-	257 K€	-	-	40 %	152 K€	- 9 K€ (31/03/10)
IberINGAS	50 K€	- 60 K€	50 K€	-	79 K€	-	-	100 %	70 K€	- 83 K€ (31/03/10)

Pour les filiales et participations dont les comptes sont libellés en devises étrangères, le bilan est converti au taux de clôture et le compte de résultat est converti au taux moyen.

2.1.8 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nature	Montants concernant les entreprises liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	310 K€	3 K€
Créances rattachées à des participations		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 K€	
Créances clients et comptes rattachés	271 K€	102 K€
Autres créances	560 K€	
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit		
Emprunt et dettes financières diverses	485 K€	
Avances et acptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	443 K€	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Charges d'exploitation	1 599 K€	
Produits d'exploitation	46 K€	
Charges financières	12 K€	
Produits financiers		

2.1.9 – STOCKS ET ENCOURS

	Brut	Provisions	Net
Matières premières et appro.	1 366 K€	112 K€	1 254 K€
Produits intermédiaires et finis	556 K€	98 K€	458 K€
TOTAL	1 922 K€	210 K€	1 712 K€

2.1.10 – PROVISIONS SUR STOCKS ET ENCOURS

	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Stocks et encours	160 K€	50 K€		210 K€

2.1.11 – CRÉANCES DAILLY

Détail des garanties fournies par la société au 31/03/2010 :

Banques	Utilisation au 31/03/10	Utilisation au 31/03/09
BNP Paribas	136 K€	808 K€
Palatine	-	-
Tarneaud	-	586 K€
Natixis	-	-
Fortis	-	861 K€
HSBC	-	174 K€
LCL	-	80 K€
TOTAL	136 K€	2508 K€

2.1.12 – PROVISIONS SUR COMPTES CLIENTS

	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Comptes clients	693 K€	308 K€	390 K€	612 K€

2.1.13 – PRODUITS À RECEVOIR

Ils concernent principalement les postes suivants :

- encours 3 869 K€

2.1.14 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE/ PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Charges

Ce compte, s'élevant à 266 K€, correspond principalement à des loyers d'assurance, de la publicité, des abonnements et des contrats d'entretien payés d'avance...

Produits

Pour les encours de fabrication dont le degré d'avancement (coût de fabrication réalisé sur coût total estimé de fabrication) appliqué au Prix de vente de l'encours dégage un produit inférieur à la facturation réalisée, le différentiel entre ce produit à l'avancement et la facturation réalisée est passé en Produit Constaté d'Avance.

Dans le cas d'encours de fabrication, les principaux éléments déclencheurs de PCA peuvent être :

- La facturation anticipée de la partie montage de façon à répondre aux obligations liées au formalisme des Lettres de Crédit.
- De la facturation non encore parvenue de fournisseurs alors que la prestation est consommée.

L'impact sur le calcul de l'encours est de 1 302 K€ à la clôture.

2.1.15 – ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF

Néant.

2.2 Bilan passif

2.2.1 – CAPITAL

Le capital est composé de 800 000 actions de 3,75 € de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 – ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Il s'élève à 468 283 €.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

2.2.3 – ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

■ Provision pour pertes de change	-
■ Effort de construction	6 K€
■ Organic	15 K€
■ Provisions pour départ en retraite	-
■ Participation des salariés	-
■ Ecart de conversion passif	7 K€
Total base	28 K€
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33,33 %
■ Allègement de la dette future d'impôts	9 K€

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des produits et charges à réintégrer ultérieurement dans l'assiette se compose comme suit :

■ Subventions d'investissements	-
■ Ecart de conversion actif	-

Total base -
Taux d'imposition ⁽¹⁾ 33,33 %

■ Accroissement de la dette future d'impôts	-
■ Amortissements réputés différés	NÉANT
■ Déficit reportables	NÉANT
■ Moins values à long terme	NÉANT

⁽¹⁾ taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

2.2.4 – AVANCES CONDITIONNÉES : CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCE

Rubriques	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	Total
OSEO	90 K€	20 K€	110 K€

2.2.5 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent essentiellement :

	Début ex.	Augm.	Dim.	Fin ex.
Pour litiges		3 K€		3 K€
Garanties données aux clients	185 K€	113 K€	115 K€	182 K€
Pertes de change				
Médailles du travail	75 K€		5 K€	70 K€
Ch. sur encours	196 K€	29 K€	196 K€	29 K€
TOTAL	455 K€	144 K€	315 K€	284 K€

■ Provision pour garanties données aux clients :

C'est une provision statistique. Elle se détermine de la manière suivante :

Le pourcentage de S.A.V. sur le chiffre d'affaires par département de l'exercice précédent est appliqué sur le chiffre d'affaires du département correspondant de l'exercice en cours.

■ Provisions pour médailles du travail :

Le montant de cette provision est déterminé en fonction de l'ancienneté des salariés, de la probabilité de présence dans l'entreprise, ainsi que de la probabilité de dépôt des dossiers de candidature.

Il est tenu compte dans le calcul du fait que potentiellement, un salarié peut recevoir 4 médailles du travail dans sa carrière et de la réévaluation du montant des primes qui est forfaitaire et discrétionnaire.

2.2.6 – PROVISIONS SUR LES PASSIFS ÉVENTUELS

Les comptes annuels clos à fin mars 2010 de la filiale Sovam, font apparaître une perte d'exploitation de -238 K€ et une perte comptable de -400 K€. La conjoncture très déprimée de l'aéroportuaire et les informations prévisionnelles de cette filiale, ne laissent pas entrevoir une amélioration de la situation financière de la société dans un avenir proche. Il résulte de cette situation une incertitude faisant peser un doute sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En effet, en l'absence d'amélioration du carnet de commandes, Sovam pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Ce risque ne peut être raisonnablement évalué, ni en termes d'échéance, ni en termes de montant.

2.2.7 – CRÉDIT-BAIL

	Terrains et constructions	Autres	Total
REDEVANCES PAYÉES			
- Cumul ex. antérieur	547 K€	32 K€	579 K€
- Exercice	49 K€	23 K€	73 K€
TOTAL	597 K€	55 K€	652 K€
REDEVANCES RESTANT À PAYER			
- à 1 an au plus	37 K€	19 K€	57 K€
- à plus d'1 an et 5 ans au plus		12 K€	12 K€
TOTAL	37 K€	31 K€	68 K€
VALEUR RÉSIDUELLE			
- à 1 an au plus		1 K€	1 K€
- à plus d'1 an et 5 ans au plus			
TOTAL		1 K€	1 K€
Montant pris en charge dans l'exercice	49 K€	23 K€	73 K€

2.2.8 – CHARGES À PAYER

Elles concernent principalement les postes suivants :

■ Intérêts courus	19 K€
■ factures non parvenues des fournisseurs	1 560 K€
■ congés payés, charges sociales incluses	640 K€
■ autres dettes sociales et fiscales	266 K€
TOTAL	2 485 K€

2.2.9 – ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF

Ces écarts d'un montant de 7 K€ portent sur des diminutions de dettes.

2.2.10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT N-1

Les variations des capitaux propres sont uniquement dues à l'affectation du résultat 2008/2009, détaillée ci-dessous :

■ Résultat de l'exercice précédent	- 2 781 K€
■ Affectation aux autres réserves	2 781 K€

2.3 État des échéances, des créances et des dettes

Rubriques	Brut	Echéance à 1 an au +	Echéance à + d'1 an
CREANCES			
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 K€		35 K€
Autres	38 K€		38 K€
Créances de l'actif circulant:			
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	13 733 K€	13 733 K€	
Personnel	63 K€	35 K€	28 K€
Organismes sociaux	10 K€	10 K€	
Etat et autres collectivités publiques	666 K€	666 K€	
Groupes et associés	757 K€	757 K€	
Autres créances	- 2 K€	- 2 K€	
Charges constatées d'avance	266 K€	266 K€	
TOTAL	15 568 K€	15 466 K€	102 K€
DETTES			
Emprunts auprès des Ets de crédit ⁽³⁾	2 787 K€	1 483 K€	1 304 K€
Emprunts et dettes financières diverses			
Fourn. et comptes rattachés ⁽²⁾	7 477 K€	7 477 K€	
Personnel	831 K€	831 K€	
Organismes sociaux	687 K€	687 K€	
Etat et autres collectivités publiques	231 K€	231 K€	
Dettes sur immobilisations	17 K€	17 K€	
Groupe et Associés	714 K€	714 K€	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	1 302 K€	1 302 K€	
TOTAL	14 046 K€	12 741 K€	1 304 K€

(1) dont effets à négocier : 14 K€

(2) dont effets à payer : 1 209 K€

(3) dont Préfinancement : 894 K€

Banques	Utilisation au 31/03/10	Utilisation au 31/03/09
BNP Paribas	150 K€	80 K€
Palatine	200 K€	300 K€
Tarneaud	544 K€	1 195 K€
Fortis		130 K€
LCL		
TOTAL	894 K€	1 705 K€

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Critère utilisé : marchés sectoriels et géographiques.

en milliers d'euros	2009/2010				2008/2009			
	France	Export	TOTAL	%	France	Export	TOTAL	%
Aéroportuaire	12		12	0,04	29	38	67	0,27
GPL	7 426	24 438	31 864	99,96	6 238	18 835	25 073	99,73
Total	7 438	24 438	31 876	100,00	6 267	18 873	25 140	100,00
%	23,34	76,66	100,00		24,93	75,07	100,00	

3.2 Transferts de charges

Ce compte, s'élevant à 10 K€, correspond principalement à des remboursements d'indemnités journalières de Sécurité Sociale, des remboursements d'assurance, des frais d'entretien et de réparation des véhicules de société constituant des avantages en nature pour les salariés...

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	34	
Agents de maîtrise et techniciens	37	3
Employés	10	1
Ouvriers	32	6
TOTAL	113	10

3.4 Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas communiquée car elle revient à donner une rémunération individuelle.

Par contre, le montant global versé aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 391 293 €.

3.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit:

Remboursement Prêt Logement CIC	12 K€
Produits sur exercices antérieurs	13 K€
Produits des cessions d'éléments d'actif	10 K€
Régularisations sur comptes fournisseurs	51 K€
Reprise amortissements dérogatoires	10 K€
Pénalités – Amendes fiscales et pénales	- 29 K€
VCEAC	- 12 K€
Dotation amortissements dérogatoires	-233 K€
Dotation provision pour litige	- 3 K€
Dotation provision dépréciation mali technique	- 171 K€
TOTAL	- 352 K€

3.6 Participation et intéressement

Participation des salariés	NÉANT
Intéressement des salariés	NÉANT

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note n°	Intitulé
2.1.1.1.	Créances Dailly
2.2.2.	Engagements pris en matière de retraite
2.2.6.	Crédit-bail

4.2 Engagements financiers

Coface:

■ Protection sur le change par des contrats Coface souscrits au moment de la négociation sur l'intégralité des marchés en monnaie étrangère.

Protections en cours au 31/03/2010 sur des contrats finalisés: 16 718 526 USD (les gains et pertes relatifs sont comptabilisés dans le bilan).

Ventes de devises à terme:

■ Néant.

Crédits documentaires import:

■ Néant.

3.7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Rubriques	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et particulier)
Résultat avant impôt	2 582 K€	- 352 K€
Impôt au taux de droit commun 33 1/3 %	- 53 K€	58 K€
Résultat après IS (avant participation et intéressement)	2 529 K€	- 294 K€

3.8 Crédit d'impôt recherche

Il s'élève à 92 K€.

3.9 Montant des commissions versées par rapport aux engagements donnés aux clients

	Cautions
Lignes autorisées	11 250 KEUR
Engagements actifs EUR	5 414 KEUR
Engagements actifs USD	4 760 KUSD
Engagements actifs DZD*	75 644 KDZD
Commissions de la période	120 K€

*DZD: Dinar algérien

3.10 Montant des honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2009/2010 s'élèvent à :

- Mission d'audit légal : 135 K€
- Diligences directement liées : 20 K€

4.3 Engagements hors bilan

■ Nantissement outillage (banque Palatine) pour un montant de 300 000 € du 03/01/2006 au 03/01/2011.

■ Dans le cadre du prêt de 1 800 K€, il a été procédé au nantissement de l'intégralité des titres de la filiale Sovam au profit des 4 banques du pool participant au prêt (Tarneaud, BNP Paribas, Fortis, LCL).

4.4 Entreprise consolidante

Établissement de comptes consolidés au 31/03/2010 par Siraga S.A.

Présence Audit & Conseils

12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Atriom

14, place Gabriel PERI
75008 PARIS

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"

BP 14

36500 BUZANCAIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2010

Siraga SA

Zone Industrielle « Les Hervaux » - BP 14 - 36500 Buzançais

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Siraga, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.2.6 de l'annexe, concernant les passifs éventuels.

2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société notamment en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note 1.2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations relatives à l'évaluation des provisions, telle que détaillées dans la note 2.2.5 de l'annexe. Nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous signalons que les informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 10 septembre 2010

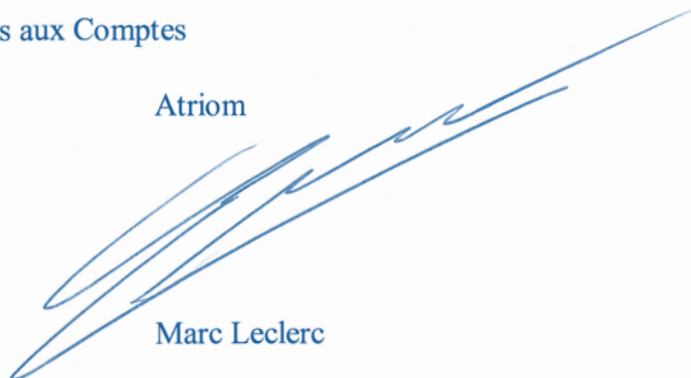
Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils



Patrick Bourdin

Atriom



Marc Leclerc

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION relatif au contrôle interne

Assemblée Générale du 27 septembre 2010

Chers Actionnaires,

La loi fait obligation au Président du conseil d'administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- Des éventuelles références faites à un code de gouvernement d'entreprise ou à défaut de le justifier,
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

La réalisation de ces obligations au niveau des procédures est notamment guidée par le Système de Management de la Qualité de la Société qui permet de situer les éventuels dysfonctionnements, d'analyser les résultats, de définir des plans d'amélioration et d'assurer une efficacité et une progression constante.

Le Système de Management de la Qualité a été approuvé par la société Lloyd's Register Quality Assurance France selon les normes ISO 9001 version 2008. Le certificat d'approbation est le FQA 9914307.

Par ailleurs, conformément à l'article L.823-9 du Code de Commerce, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la Société est effectuée par deux Commissaires Aux Comptes qui procèdent ainsi à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 14 juin 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

1. LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008, ni à celui de MiddleNext diffusé en décembre 2009.

En effet, ces codes sont jugés inadaptés au regard de la taille de la Société, du profil de l'actionariat et de l'organisation de gouvernance.

Au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose les

règles suivantes en matière de gouvernement d'entreprise :

En matière d'indépendance des membres du conseil :

Le conseil comprend un membre indépendant. Les critères retenus pour qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Faible participation dans le capital de la société Siraga
- Pas de fonction de Direction

Parmi les membres du conseil, Monsieur Jean-François Vauzy est considéré comme indépendant au regard des critères énoncés ci-dessus.

1. Le conseil d'administration (de surveillance) et les comités

La composition du conseil

Le conseil est composé de 3 membres :

- Monsieur Benoît Collomb, PDG et Administrateur, 61 ans, de nationalité française, détenant 42248 actions,

- Monsieur Jean-François Vauzy, Administrateur, 61 ans, de nationalité française, détenant directement et indirectement 5474 actions,
- La Société GPL Industrie, représentée par Madame Maria Collomb, détenant 523043 actions.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (art L225-102-1 al 3 du Code de Commerce)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)
Benoît COLLOMB	Président du Conseil d'Administration Directeur Général	2012	Administrateur et PDG de la société GPL Industrie Président de la société Sovam SAS Administrateur de la société Siraga Engineering
Jean-François VAURY	Administrateur	2010	Président de la société Johes SAS Président de la société Ciclad Participations SAS Directeur Général de la société Ciclad Gestion SAS Directeur Général de la société Valens SAS Président du comité de suivi de la société Axicorp SAS Administrateur et membre du comité stratégique d'Entrepose Contracting SA Membre du comité de surveillance de la société DP Logiciels SAS Membre du comité de suivi de la société Sikiros (Arelec) SAS Administrateur de la société GPL Industrie Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société CNIM Représentant permanent de la société Johes SAS au conseil de surveillance de la société Superba SA
GPL Industrie	Administrateur	2010	
Maria COLLOMB	Représentant permanent de la société GPL Industrie		Administrateur de la société GPL Industrie
Eric BATISE	Directeur Général Délégué	2012	Directeur Général Délégué de la société GPL Industrie Administrateur de la société Siraga Engineering Directeur Siraga India Private Limited Directeur Général de Siraga Algérie SPA

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les Commissaires Aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration portant sur les comptes semestriels et annuels et y participent systématiquement.

Les délégués de la Délégation Unique du Personnel sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Les convocations sont adressées au moins 8 jours avant la date de tenue des Conseils d'Administration.

Les Conseils d'Administration se déroulent régulièrement au siège de la société Ciclad Participations.

(22 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris).

La fréquence de réunion du conseil est de minimum 2 par an. A cela peuvent venir en complément des conseils statuant sur des besoins spécifiques et stratégiques pour la Société.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le conseil s'est réuni les :

- Les 30 septembre 2009 et 14 juin 2010.

La majorité des membres du Conseil a toujours témoigné d'une grande assiduité par sa présence aux conseils ainsi que d'un grand intérêt au fonctionnement et aux choix stratégiques de la Société ; les quelques absences constatées ayant toujours donné lieu à la production de pouvoir.

De façon à permettre aux membres du Conseil de pouvoir préparer utilement les réunions, le Président communique toutes informations ou documents nécessaires.

Chaque fois qu'un membre du Conseil d'Administration en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du

possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

A l'issue de chaque réunion, un procès verbal est établi et est systématiquement présenté à l'approbation des membres du Conseil lors de la réunion suivante.

Les procès verbaux sont retranscrits dans le registre des procès verbaux après signature du Président et d'un Administrateur au moins.

Un registre de présence au Conseil est également tenu à jour et signé par chacun des Administrateurs et des membres de la DUP lors de leur entrée en séance.

Un cabinet d'Avocats supervise l'ensemble de ces démarches en collaboration avec le Directeur Administratif et Financier de la Société.

Les sujets abordés concernent généralement, sans que cette liste soit exhaustive :

- La clôture des comptes,
- La préparation des Assemblées Générales,
- La mise en œuvre du (des) programme(s) de rachat d'actions autorisé(s) par l'Assemblée,
- Les conventions réglementées,
- L'autorisation éventuelle d'opérations d'emprunt,
- L'autorisation éventuelle de mise en place de lignes de crédit auprès des banques,
- La validation des procédures de contrôle interne.

Les autres sociétés du périmètre réunissent leurs organes de direction (Conseils, Assemblées Générales, meeting of the board of Directors...) en fonction tant des obligations juridiques locales que des besoins ponctuels de résolutions spécifiques.

La société n'a pas mis en place de comité spécialisé.

Il est rappelé que les dispositions concernant le comité d'audit instituées par l'Ordonnance du 8 décembre 2008 et codifiées notamment aux articles L. 823-19 et suivants du Code de

commerce, entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de 8 mois qui suit la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein du conseil d'administration vient à échéance. Aucun mandat d'administrateur de la société Siraga n'étant venu à échéance au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010, la société n'est pas encore soumise aux dispositions légales en matière de comité d'audit.

3. Limitations apportées par le Conseil d'Administration

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration, ainsi que par le Directeur Général Délégué.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Elle exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve

des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration, tant au Directeur Général qu'au Directeur Général Délégué.

4. Relation du Conseil d'Administration avec les tiers

Le Président du Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux Actionnaires ainsi qu'au marché. Il contrôle l'ensemble des communiqués de presse qui sont diffusés

par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent la Société.

5. Le règlement intérieur du conseil

Le conseil n'a pas adopté de règlement intérieur compte tenu, notamment, du faible nombre d'administrateurs.

6. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

6.1- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL (JETONS DE PRÉSENCE)

Il n'est pas institué de jetons de présence.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

Elle est déterminée non seulement en fonction de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

6.2- RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES

Le conseil arrête seul la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux.

7. Participations des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

8. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre public

Ces éléments sont exposés dans le rapport du conseil.

II – LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

La Société consciente des nécessités des règles et des procédures dans un grand nombre de domaines a organisé un contrôle interne.

Ce contrôle interne est destiné à sécuriser l'atteinte des objectifs de la Société et de ses filiales (« Le Groupe »), gérer ses risques, protéger ses actifs, maîtriser ses opérations, respecter les consignes de la Direction, produire une information financière et comptable fiable et assurer le respect de la mise en conformité aux lois et règlements en vigueur.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels sont exposées la Société et ses filiales (« Le Groupe »), le dispositif de contrôle interne doit permettre à la dynamique du développement industriel et économique du Groupe de se réaliser de façon régulière et durable dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers.

Toutefois, il est précisé que toute procédure de contrôle interne, aussi bien conçue et appliquée soit-elle, ne représente pas une garantie absolue, mais offre une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs auxquels elle se rapporte.

L'évolution du contrôle interne est assurée par la Direction Générale de la Société.

Sans nécessairement une formalisation, des procédures appliquées peuvent être ainsi synthétiquement décrites de la façon suivante :

EN MATIÈRE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

ACHATS

Il existe plusieurs types d'achats, mais dans tous les cas, un achat de quelque nature qu'il soit doit faire l'objet d'une demande d'achat au service Achats qui établit après étude du prix et des stocks une commande vers le fournisseur ou le prestataire de services.

Le service Achats réalise entre autres les contrôles suivants :

■ Achats relatifs aux besoins de fonctionnement de la société (ex : prestation informatique...)

Les besoins supérieurs à 1 500 € doivent être obligatoirement signés par le Directeur Général Délégué.

■ Achats de matières, d'articles ou de prestations afférentes à une affaire contractée auprès de clients

Le service Achats agit par rapport aux besoins des affaires (biens équipement, prestations, Pièces de Rechange) en procédant à une négociation des prix mais également à une gestion des délais et des disponibles en stock de façon à ne pas impacter de façon négative la trésorerie.

Pour assurer sa mission, il dispose d'un outil informatique efficace.

■ Achats ou location de biens d'investissement

L'acquisition d'un bien d'investissement demande à ce que ce dernier ait été porté préalablement dans le plan d'investissements de la Société.

Les investissements complémentaires au plan d'investissements sont possibles, mais doivent être autorisés lors des réunions de Direction se tenant mensuellement.

Dans tous les cas, un bien d'investissement dont le montant est

supérieur à 15 000 €, ne peut être engagé en commande sans avoir obtenu l'accord préalable du Président Directeur Général.

Après rapprochement informatique de la facture avec le bon de réception correspondant à la commande faite au fournisseur, les factures sont proposées au service financier pour une intégration automatique en comptabilité.

Les services comptables après contrôle de cohérence entre factures et propositions informatiques procèdent à l'intégration automatique.

Avant mise en paiement chaque facture est transmise par le service financier au Directeur Général Délégué pour accord et signature.

Le financement d'un bien en location ou Crédit-bail est assuré par le service financier de la Société qui est ainsi chargé de sélectionner les conditions les plus attractives.

■ Achats avec acomptes

Toute commande adressée à un fournisseur faisant appel au versement d'un acompte à la commande supérieur à 3 000 € doit faire l'objet (sauf négociation autre du service Achats) de la mise en place d'une caution de Restitution d'Acompte au profit de Siraga.

La gestion de ces cautions est réalisée par le service Administration des Ventes qui entre autres doit informer le service Achats d'une échéance proche de façon à répondre à une nécessité de prorogation de cette caution.

MISE EN PAIEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Un paiement ne peut être déclenché que sur justification de l'existence d'une pièce comptable.

Il n'existe dans la Société qu'un nombre restreint de signataires pouvant déclencher des mises en paiement (pouvoirs déposés auprès des banques).

- Soit le Président Directeur Général, de par sa signature unique.
- Soit le Directeur Général Délégué, mais dans tous les cas avec la signature conjointe du Directeur Administratif et Financier.

(Le fonctionnement impose dans ce cas que le Directeur Administratif et Financier appose sa signature le premier de façon à effectuer un contrôle complémentaire avant présentation à la Direction Générale).

Après contrôle par les services comptables de l'approbation portée par le Directeur Général Délégué sur chaque facture, ces dernières peuvent donc suivant leurs échéances être mises en paiement.

Pour sécuriser ses moyens de paiement, abaisser les coûts bancaires et rentabiliser l'action du service financier, la Société effectue 98 % de ses paiements par télétransmission électronique (poste banque SAGE, mode ETEBAC3). Le reste correspondant à des demandes spécifiques des fournisseurs et prestataires de service étant constituées à 1 % par des traites informatiques et 1 % par des chèques manuels.

Tous paiements d'impôts, de taxe ou de cotisations salariales transitent également par les systèmes de paiement électronique.

L'utilisation du poste banque au niveau de la proposition de mise en paiement des virements électroniques n'est accordée qu'à 2 salariés du service financier (2 personnes pour couvrir la rotation en cas de congés ou maladie). Virements qui dans tous les cas doivent supporter la signature des responsables précédemment cités.

Pour éviter toute ressaisie manuelle pouvant générer des erreurs,

la chaîne depuis la saisie de la facture par rapprochement automatique avec le bon de réception, jusqu'à la proposition de paiement du poste banque est entièrement automatisée et informatisée.

Un rapprochement manuel est cependant systématiquement effectué entre proposition de paiement électronique et facture, avant mise à la signature.

Du fait de la disparition du protocole ETEBAC d'ici fin 2011 et de l'apparition des moyens de paiement SEPA, la Société est en train d'étudier les divers produits présentés par ses partenaires bancaires afin de sélectionner la solution la mieux adaptée pour réaliser ses nombreux échanges monétaires nationaux et internationaux.

PAIEMENT DES SALAIRES

Le versement des salaires, acomptes et frais de déplacement est également effectué par moyen électronique.

(proposition du Responsable du Personnel aux services comptables, intégration au poste banque puis signature accréditée).

MARCHÉ EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

■ Marchés avec les clients

90 % des ces marchés sont traités en euro.

Pour répondre à des exigences du client, les autres marchés sont souscrits en Dollar US (les autres monnaies étant proscrites).

C'est au moment de la négociation de l'offre que la Société gère le problème de la devise.

La Société a souscrit un contrat d'assurance portant sur le risque de change, auprès de la Coface.

Pour tout marché à l'état d'offre, négocié dans une monnaie autre que l'euro (US dollar) une demande de protection de change est aussitôt établie auprès de la Coface qui communique dans la journée un cours de devise calculé suivant un point moyen de paiement, cours qui suivra l'affaire jusqu'au dernier paiement effectué par le client.

L'éventuelle non-protection de change d'un marché facturé est contrôlée de façon mensuelle par le service financier.

Dans le cas de la détection d'une non garantie sur le change d'une facturation établie, une protection serait alors mise en place directement auprès d'une banque du pool sur le marché de change (vente à terme) par le service Administration des Ventes et cela sous l'autorité et le contrôle du Directeur Administratif et Financier.

■ Marchés avec les fournisseurs

On peut évaluer à 2 % les achats de la Société effectués dans une monnaie autre que l'euro.

La monnaie de contrat est alors principalement le Dollar US ou bien une monnaie stable comme la Livre Sterling, la Couronne Danoise...

Les achats en monnaie autre que l'euro sont détectés informatiquement lors de la réalisation de la commande par le service Achats.

Une protection est alors engagée sur le marché du change avec une des banques du pool (achat à terme).

FACTURATION AUX CLIENTS

■ Biens d'équipements vendus aux clients

Après examen des documents produits par le service expédition ou après analyse des rapports de supervision, le service financier procède à la facturation du client.

Une grande partie des marchés supportant des conditions de règlement par Lettre de Crédit ou SBLC, le service Administration des Ventes export intervient donc systématiquement dans ces cas précis, en soutien du service financier.

Pour chaque facturation un contrôle des conditions portées dans

le contrat est réalisé.

Une proposition informatique d'intégration comptable est réalisée. Après contrôle de cohérence entre facture et proposition, l'intégration est effectuée.

■ Pièces de rechange

Contrairement à la vente de biens d'équipement où l'ensemble de la commande est regroupé sur une seule ligne (les sorties de stock ayant été réalisées en se servant de bons de sortie regroupant les composants d'ensembles ou de sous-ensembles), la facturation des pièces de rechange est réalisée à l'article (elle impose de façon préliminaire des opérations de sortie de stock, article par article).

Le service des Pièces de Rechange assure en autonomie complète la fourniture, l'expédition et la facturation de la commande aux clients.

Une proposition des factures à intégrer en comptabilité est produite au service financier qui après contrôle de cohérence entre factures et propositions informatiques procèdent à l'intégration automatique.

■ Service Après Vente

Pour toute intervention réalisée en dehors de la période de garantie, le service SAV transmet au service financier les éléments permettant d'établir la facture correspondante à la prestation.

Une proposition informatique d'intégration comptable est réalisée. Après contrôle de cohérence entre facture et proposition, l'intégration est effectuée.

GESTION DES PAIEMENTS CLIENTS

La gestion des relances de paiement clients est assurée par les services comptables.

Deux types de relances

■ Les relances portant sur les marchés de vente de biens d'équipement et de prestations aux clients

De façon mensuelle, il est produit à chaque Responsable Commercial un état des retards qui sont propres à sa zone géographique ainsi qu'un récapitulatif au Directeur Général Délégué.

Pour ne pas perturber la négociation de marchés en cours et pour répondre à des problèmes de langue (pour info : la Société facture annuellement sur plus de 100 pays), c'est le Responsable Commercial qui est chargé de la relance auprès de son client.

Un point des actions est fait régulièrement avec le Directeur Général Délégué.

■ Les relances portant sur les marchés de ventes de pièces de rechange

Un programme informatique produit de façon mensuelle et sur une fréquence préétablie, des relances dans le cas de retards de paiement.

Ces relances sont remises par les services comptables pour signature au Responsable du service Pièces Rechange qui avant envoi fait contresigner le Responsable commercial de la zone concernée.

A la production de la 4^e relance automatique, la possibilité d'engager toute offre ou toute commande est automatiquement interdite au niveau du système informatique.

Un déblocage des relations commerciales avec le client n'est alors possible que contre versement des fonds attendus ou accord exceptionnel du Directeur Général Délégué.

La possibilité d'encours de crédits vis-à-vis d'un client est également possible.

Un contrat souscrit avec la Coface garantissant les risques de non-paiement au niveau des pièces de rechange est également en place.

Celui-ci permet au service Pièces de Rechange d'avoir une

analyse de solvabilité de certains nouveaux clients et d'engager une éventuelle mise en recouvrement en cas de non-paiement.

Que ce soit pour les biens d'équipement ou les pièces de rechange, la société s'appuie également sur les indicateurs Qualité pour suivre l'état des non-paiements de ses clients, ainsi que sur la production mensuelle de ratios de délai moyen de paiement.

■ **Ventes réalisées avec plusieurs termes de paiement**

Certains contrats sont découpés en plusieurs termes de paiement faisant appel eux-mêmes à une obligation de mise en place de cautions au profit des clients (Soumission, restitution d'acompte, bonne fin, retenue de garantie...).

La gestion de ces cautions est assurée par le service Administration des Ventes qui réalise de façon mensuelle un inventaire des cautions en cours avec les banques du *pool*.

GESTION DES CESSIONS DE CRÉANCES CLIENTS (DAILLY ET CNE) ET PRÉFINANCEMENT AUX BANQUES

Pour répondre à ses décalages de trésorerie la société fait donc appel à 2 modes de financement :

■ **Cession de créances de type DAILLY pour de la facturation France et CNE pour de la facturation étranger**

Dans le cadre de lignes négociées annuellement auprès des banques du *pool* et selon le besoin, le service Financier oriente selon les besoins la cession des créances vers les banques sélectionnées.

Ne sont principalement cédées que les factures disposant d'une garantie de paiement de la part du client en termes de délais.

Ce mode de cession de créances réclame également la signature conjointe du Directeur Général Délégué ainsi que du Directeur Administratif et Financier.

■ **Préfinancement**

De façon annuelle il est effectué une mise à niveau des lignes de préfinancement au niveau de chacune des banques de la société.

Dans le cadre de ces lignes, le Responsable Administration Export propose aux banques à l'issue des réunions commerciales mensuelles tout marché significatif.

Pour que le marché soit accepté à une utilisation future de la ligne par la banque, il faut que celui-ci dispose principalement d'un moyen de paiement sécurisé de type Lettre de Crédit irrévocable et confirmée par une banque de 1er ordre ou d'une protection d'assurance Unistrat Coface avec délégation en faveur de la banque dédiée à préfinancer, d'un prévisionnel de trésorerie détaillé produit par le Responsable Administration Export.

Lors de la mise en force (contrat signé/LC ou assurance en place/acompte reçu), le besoin de préfinancement lié au marché peut alors être activé dans le cadre de la ligne qui lui a été dédiée. Les taux de préfinancement octroyés par les différentes banques sont négociés en amont et donc intégrés dans les fiches de budget de chaque affaire.

Ce mode de financement réclame également la signature conjointe du Directeur Général Délégué et du Directeur Administratif et Financier.

Une attention particulière est donnée à l'utilisation de cet outil de financement de façon à éviter tout débordement éventuel de frais financiers qui pourrait être causé par des cessions non nécessaires.

PRINCIPES COMPTABLES EN GÉNÉRAL

■ **Procédures d'arrêté et de clôture des comptes des sociétés du groupe**

Dans le cadre de la procédure d'arrêté des comptes du Groupe, les écritures d'inventaire font l'objet d'une analyse et d'une validation commune entre les services comptables/gestion de chaque société et la Direction financière du Groupe.

■ **Procédures de consolidation**

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La Direction financière du Groupe assure la consolidation de l'ensemble des sociétés lors de chaque arrêté ou clôture.

Les comptes sont soumis aux Commissaires Aux Comptes afin de recueillir leurs remarques éventuelles puis arrêtés par le Conseil d'Administration.

■ **Outils utilisés pour la comptabilité et la consolidation**

Le Groupe utilise dans son ensemble un logiciel comptable du commerce (ERP INFODATA) adapté à son utilisation propre et traitant en une seule opération la saisie de la comptabilité générale et analytique.

Cet outil garantit le respect des principes de sécurité financière, par le biais de la stricte définition des profils d'habilitation et des droits accès.

Le Groupe a également fait l'acquisition :

- D'un produit informatique de consolidation de marque REFLEX qui lui assure une parfaite autonomie en termes de réalisation des états à produire.

- D'un produit informatique de marque GENERAFI (Micro liasse) qui lui assure la réalisation des liasses fiscales et comptables ainsi que la transmission des liasses fiscales aux services des Impôts.

■ **Audits**

Du fait de ses arrêts semestriels et des audits réalisés par ses deux cabinets de Commissaires Aux Comptes, la Société présente des comptes en parfaite conformité avec les lois, règlements et normes en vigueur, la Direction générale mettant tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de la Société.

En outre la Société s'est dotée :

- D'une comptabilité analytique (gestion par affaire, par département, par unité d'œuvre)

- De tableaux de bord (hebdomadaire, mensuels, trimestriels)

La Société a également lancé un projet visant à renforcer le contrôle de gestion et le reporting d'affaires.

Des audits complémentaires sont régulièrement réalisés par les deux cabinets de Commissaires Aux Comptes :

- Appréciation des mesures d'amélioration de la rentabilité.
- Evolution de l'ERP.

AUTRES DOMAINES

ARCHIVAGE DES DOCUMENTS LÉGAUX ET SYSTÈME QUALITÉ

Le Responsable Assurance Qualité est responsable de l'organisation et du suivi de l'archivage des documents du système qualité.

Chaque Responsable cité dans l'instruction Qualité correspondante est responsable à son niveau de la mise en application.

Les archives légales sont sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Aucune destruction de documents ne peut être réalisée avant la fin de la durée d'archivage portée dans l'instruction Qualité correspondante.

SAUVEGARDE INFORMATIQUE

Une des fonctions du service informatique est de gérer les sauvegardes informatiques du serveur ERP et du serveur

BUREAUTIQUE –DAO 2D, afin d'assurer la conservation de leurs données, et assurer la protection des fichiers et les possibilités de restauration de données.

■ ERP

Sauvegarde serveur ERP

Ce serveur contient exclusivement les données ERP.

Pour plus de sécurité une première sauvegarde est réalisée sur une cassette, puis immédiatement après une seconde sur un autre serveur spécifique installé dans un bâtiment déporté.

Une copie supplémentaire est générée sur un serveur hors du site Siraga (sauvegarde journalière).

Le responsable de la gestion des sauvegardes est le Responsable Informatique. En son absence le Directeur Administratif et Financier effectue cette opération.

Nota : une tierce personne est désignée par le Directeur Administratif et Financier pour réaliser une sauvegarde si nécessaire.

La fréquence de sauvegarde est quotidienne, elle doit être programmée chaque jour par le Responsable Informatique.

Les bandes de sauvegardes sont stockées dans un coffre ignifugé ; celle de la veille est sortie de la société par le Directeur Administratif et Financier ou en cas d'absence, par le responsable de la sauvegarde préalablement désigné.

En plus de sa fonction de sauvegarde, le serveur « backup » doit permettre également le maintien de l'utilisation de l'informatique en cas de panne du serveur principal et cela jusqu'à sa réinstallation.

Cette utilisation restreinte (5 lignes) est dédiée aux services Achats/Comptabilité/Ordonnancement-Lancement/Magasin/Bureau d'Etudes).

■ Bureautique et DAO

Serveur BUREAUTIQUE – DAO 2D (plans 2D Autocad)

Ce serveur contient les données :

- Bureautique (tous les fichiers de travail)
- DAO
- Gestion des temps

Serveur DAO 3D (plans 3D Solidworks)

Ce serveur contient les données :

- DAO

Un fichier de sauvegarde du serveur DAO 3D est généré sur le serveur BUREAUTIQUE – DAO 2D, puis une réplique des données est opérée sur le serveur de backup DAO 3D.

A la suite de cela et pour plus de sécurité une première sauvegarde est alors réalisée sur une cassette au niveau du serveur BUREAUTIQUE – DAO 2D – DAO 3D, puis immédiatement après une seconde s'enchaîne sur un autre serveur spécifique de backup installé dans un bâtiment déporté.

Une 3^e sauvegarde, générée périodiquement, consiste à dupliquer grâce au logiciel Ghost les disques durs (serveurs et ordinateurs) sur un disque dur externe, conformément à la maintenance planifiée. Ce disque dur externe est ensuite stocké hors du site Siraga.

La sauvegarde des documents numérisés est prise également en compte dans les différentes sauvegardes.

Le responsable de la gestion des sauvegardes est le Responsable Informatique, en son absence un remplaçant est désigné par le Directeur Administratif et Financier pour le remplacer.

La fréquence de sauvegarde est quotidienne, elle est programmée et automatiquement relancée chaque jour.

Les bandes de sauvegardes sont stockées dans un coffre ignifugé ; celle de la veille est sortie de la société par le Responsable Informatique ou en cas d'absence, par le responsable de la sauvegarde préalablement désigné.

En plus de la fonction de sauvegarde les serveurs « backup » BUREAUTIQUE – DAO 2D et DAO 3D doivent permettre également le maintien de l'utilisation de l'informatique en cas de panne du serveur principal et cela jusqu'à sa réinstallation.

Pour information, les serveurs BUREAUTIQUE-DAO 2D et DAO 3D sont équipés de plus d'une protection RAID.

Pour les sauvegardes GPAO et BUREAUTIQUE – DAO 2D un contrôle sur la rotation des bandes de sauvegarde est effectué.

Lorsque les bandes arrivent à un nombre d'utilisation préalablement déterminé, elles sont irrémédiablement détruites et remplacées par des neuves.

DIVERS SERVEURS

■ Serveur Proxy – Messagerie – Gestion de parc (NetPark)

Ce serveur contient :

- Les mails non récupérés par les différents utilisateurs
- Les données de la gestion de parc (NetPark)
- Les données de gestion de flux de la liaison Internet.

La sauvegarde du serveur de fichiers Siraga Engineering ainsi que les mails est faite sur un stockage réseau de type NAS (un serveur en pièce de rechange est prévu pour pallier à une panne mécanique).

Une sauvegarde est faite sur bande.

Les bandes de sauvegardes sont stockées dans un coffre ignifugé. Celles de la veille sont sorties de la société par le Responsable informatique ou en cas d'absence par le responsable de la sauvegarde préalablement désigné.

■ Serveur de sauvegarde des e-mails

Ce serveur contient l'ensemble des mails reçus et émis.

Les volumes à sauvegarder ont nécessité la mise en place d'un système d'archivage sur disque.

Comme pour l'intégralité des serveurs et ordinateurs de la société une alerte est générée lorsque l'occupation du disque atteint 80 % et informe ainsi du besoin de mise en place d'un nouveau support.

Les disques utilisés sont alors stockés et constituent ainsi l'archivage des données.

Les disques durs sont stockés dans une deuxième salle informatique.

Un outil de gestion (NetPark) permet à la Société de gérer son parc informatique (ordinateurs, imprimantes, logiciels...) et d'en assurer son évolution et sa maintenance.

Cet outil a également été déployé sur la filiale belge du Groupe et sur le site déporté d'Arles de façon à assurer principalement une homogénéité des matériels et des versions de logiciels.

De plus un contrat de maintenance passé avec un partenaire externe permet d'assurer en continu des actions préventives et curatives sur l'ensemble du matériel et des solutions informatiques de la Société. Ce contrat garantit de plus la mise à disposition d'un technicien du prestataire dès qu'une diminution de l'équipe informatique de la Société est planifiée ou constatée.

ANTIVIRUS

Pour combattre les agressions extérieures et sécuriser son informatique, la société utilise un système antivirus.

■ Un premier système antivirus de messagerie est installé de façon déportée sur un serveur d'hébergement chez un prestataire informatique, il bénéficie ainsi de mise à jour horaire compte tenu du nombre de nouveaux virus apparaissant chaque jour.

■ Un 2^e antivirus installé sur le serveur BUREAUTIQUE –DAO est mis à jour de façon quotidienne en automatique, via Internet de façon autonome. Il doit de plus distribuer les mises à jour à l'ensemble des postes.

- Dans le même temps un 3^e antivirus installé sur le serveur dédié aux relations électroniques internes est mis à niveau également par Internet de façon autonome.
 - Chaque station « sédentaire » possède quant à elle son propre antivirus qui est mis à jour par celui installé sur le serveur BUREAUTIQUE – DAO.
 - Les stations « nomades » sont mises à jour par connexion Internet.
- L'architecture mise en place permet :
- D'éradiquer à tous niveaux le virus par une suppression ou une mise en quarantaine.
 - D'éviter dans le cas d'une pénétration, la propagation vers l'extérieur et ainsi de toucher des clients.
 - D'enrayer en interne les reproductions instantanées et illimitées de virus.

ACCÈS INTERNET

En annexe de l'article 23 du nouveau Règlement Internet, la société a mis en place une « Charte utilisateur pour l'usage des services Internet ».

Les règles et obligations définies dans cette chartre s'appliquent à tout utilisateur des moyens informatiques de la société, des ressources de communication interne accessibles via les réseaux (forum Siraga, etc.) ainsi que des ressources extérieures informatiques : Web, messagerie électronique, forums électroniques, espaces de discussion...

La Société a effectué toutes les déclarations nécessaires auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

RESSOURCES MATÉRIELLES

■ Identification des besoins d'investissements

Il est procédé de façon annuelle à un inventaire des besoins d'investissements.

Ceux-ci doivent principalement répondre à :

Des besoins de fonctionnement des services et des salariés, mais également à des besoins stratégiques de la société.

En fin de période, un bilan (prévisionnel/réalisé) est établi.

L'ensemble des actifs immobilisés est répertorié grâce à des logiciels prévus à cet effet.

Une fois par an une revue exhaustive des immobilisations est effectuée par le service financier auprès de chaque responsable de service afin de mettre en parallèle les actifs comptables et les actifs physiques.

■ Maintenance des infrastructures et moyens de production

- Les interventions relatives aux équipements de bureau (photocopieurs, fax...) et flotte automobile sont réalisées sous la responsabilité du Responsable des Achats qui assure également la gestion des contrats de maintenance.
- Les interventions relatives aux équipements d'ateliers (robot soudage, pont roulant...) et équipements de sécurité (extincteurs...) sont réalisées sous la responsabilité du Responsable de Production qui assure la gestion des cycles et contrats de maintenance.
- Les interventions relatives aux équipements informatiques, aux réseaux et aux mises à niveau des softs sont réalisées sous la responsabilité du Responsable Informatique auquel a été mis à disposition un gestionnaire (soft) de parc informatique.

RESSOURCES HUMAINES

■ Intégration du personnel

Dernière étape du processus de recrutement, l'intégration du nouveau collaborateur est normalisée par un programme d'intégration. Ce programme a pour objectif de familiariser le nouvel arrivant avec tous les aspects et les interlocuteurs de

l'entreprise, afin de faciliter sa prise de fonction et son évolution au sein du Groupe. En effet, le programme d'intégration permet d'assurer l'accueil du nouveau collaborateur, de l'informer sur la culture de l'entreprise, de définir les missions et les attentes liées à son poste, et de prendre également connaissance des consignes de sécurité. Ce processus d'intégration permet ainsi au nouveau salarié de s'approprier rapidement son poste et de trouver sa place au sein de la société.

Cette procédure est applicable dans les cas :

- De changement de poste en interne.
- De recrutement de personnel en vue d'un contrat à durée indéterminée (CDI).
- De contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée supérieure à 3 mois.

■ Evaluation des compétences

Des entretiens individuels ont lieu annuellement et concernent l'ensemble des salariés de l'entreprise. Ils permettent de faire le point l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année passée, de fixer des objectifs pour l'année à venir, d'aborder les sujets tels que l'évolution professionnelle ou la mise en place d'un plan de formation. Ces entretiens tiennent une place prépondérante dans la gestion des ressources humaines.

Ils permettent également :

- D'assurer que les compétences adéquates sont présentes à chaque poste.
- De procéder aux adaptations générées par les évolutions techniques ou d'organisation.
- De préparer aux changements de fonction dans le cadre de promotion interne.

■ Evaluation des besoins et plan de formation

Dans le cadre de sa politique de Ressources Humaines et de sa politique de formation, la Société met un accent tout particulier sur la définition et la mise en place d'actions de formations pour les salariés.

Le plan de formation se construit à travers :

- L'identification des besoins collectifs et individuels.
- L'adéquation des compétences des salariés aux exigences de leurs fonctions (leurs postes de travail nécessite des actions de formation afin qu'ils puissent répondre aux exigences de leurs fonctions (formalisées par l'élaboration de plan prévisionnel et de programme de formation).
- Le développement du potentiel des salariés sur le long terme, afin qu'ils s'adaptent) aux évolutions de la Société et qu'ils évoluent eux-mêmes.

ASSURANCES

La société a notamment souscrit les contrats d'assurance suivants :

■ Responsabilité Civile

Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la RC encourues par la société selon les natures suivantes :

Dommages autres que ceux occasionnés par les produits après leur livraison.

Dommages corporels, matériels
et immatériels confondus : 11 000 000 € par sinistre
Sans pouvoir excéder pour les dommages
matériels et immatériels confondus : 6 000 000 € par sinistre
Dont pour les seuls dommages immatériels non
consécutifs : 304 898 € par sinistre
Faute inexcusable/intentionnelle : 1 000 000 € par année
d'assurance

Dommages aux biens confiés :
Dommages matériels et immatériels confondus : 500 000 € par
sinistre
Pollution et atteinte à l'environnement :
Dommages corporels, matériels et immatériels

confondus : 762 245 € par année d'assurance

Restaurant d'entreprise – réception :
Dommages corporels : 1 008 450 € par année d'assurance

Dommages survenus après livraison ou après réception des produits (par sinistre et année d'assurance)

Dommages corporels, matériels et immatériels ensemble 6 000 000 €
- Sans pouvoir dépasser pour les dommages immatériels non consécutifs 762 245 €
- Frais de retrait de marchés (recall) non souscrit

■ **Multirisque de l'entreprise**

Ce contrat couvre les éventuels sinistres relatifs à

- Incendie et risques annexes
- Dommages électriques
- Dégâts des eaux – gel
- Tempête – grêle – neige sur les toitures
- Attentats – actes de terrorisme

Ensemble des Bâtiments en valeur à neuf 7 400 000 €
Matériels et mobilier en valeur à neuf 3 998 800 €
Accidents d'ordre électrique 200 728 €
Marchandises 3 779 420 €
Supports information 373 738 €
Recours voisins et tiers 2 266 217 €
Frais et pertes 2 330 000 €
Garantie automatique des investissements 961 337 €

■ **Vol**

Montant garanti global 294 334 €

■ **Pertes exploitation**

Montant de la garantie 12 539 340 €

■ **Garantie « tout sauf... »** 885 801 €

« Limitation contractuelle d'indemnité globale non indexée » 19 900 000 €

Une évaluation des biens est effectuée annuellement, de façon à contrôler l'adéquation des garanties souscrites.

Une expertise Bâtiments/Matériels est faite par le Cabinet Galtier et revue tous les 5 ans.

■ **Incendie et risques industriels (garantie incendie – explosion d'origine interne)**

Garantie des manèges de remplissage installés par Siraga et Siraga Do Brasil (6 mois montage/essais et 12 mois après réception « garantie du constructeur »

Montant de la garantie 1 930 461 €

■ **Flotte automobile**

Couvre l'ensemble des véhicules et engins de la société.

■ **Assistance**

Garantie des collaborateurs en missions à l'étranger.

Conditions tarifaires par personne et par jour.

■ **Auto-missions**

Garantie des véhicules des collaborateurs, donnant lieu au versement d'indemnité kilométrique.

■ **Transports de nos marchandises**

A la suite d'une étude portant sur les coûts et la souplesse d'utilisation, la Société n'a pas opté pour une garantie systématique au chiffre d'affaires mais pour une garantie « au coup par coup » sur une police dite ouverte.

En effet il est préconisé d'utiliser prioritairement dans nos contrats de vente les incoterms

EXWORK, FOB, CPT ou CFR (qui laissent la charge d'assurer au client) avec paiement par Lettre de Crédit au moment de la prise en charge des fournitures par ce dernier.

Les ventes échappant à cette règle, ainsi que la portion de trajet jusqu'au port ou à l'aéroport dans les ventes FOB, lorsque la valeur le mérite, doivent systématiquement faire l'objet d'une :

Assurance AD VALOREM appelée aussi « Facultés » auprès du Cabinet Tisserant à Lyon et ceci avant le départ des marchandises.

Pour maîtriser parfaitement la gestion des sinistres, la société ne souhaite pas souscrire les assurances proposées par les transporteurs eux-mêmes.

Pièces de rechange

Le service Pièces de Rechange utilise les assurances proposées par les compagnies chargées du transport.

Sauf pour les affaires à montant significatif qui sont soumises à la règle d'assurance transport des biens d'équipement.

RISQUES PROFESSIONNELS

La Société a mis en place un groupe de travail composé de 6 collaborateurs qui après une étape de formation a pu entrer dans une phase d'étude et d'analyse des risques professionnels auxquels pouvaient être soumis les salariés des différents services de la Société.

Il est ainsi produit un « Document Unique d'analyse des risques professionnels » recensant de façon précise la nature de risques détectés ainsi que les mesures de prévention préconisées.

La Société répond donc aujourd'hui parfaitement aux obligations du décret du 5 novembre 2001, mais elle a surtout pu mettre en place une hiérarchisation des mesures à prendre de façon à réduire le risque de l'individu.

L'action constante et efficace du Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) et l'utilisation du « Document Unique » permet ainsi à titre préventif de combattre les risques professionnels.

Dans le cadre entre autres de son action sur les risques professionnels, la Société a procédé à la refonte de son Règlement Intérieur (signé par la Direction et la Délégation Unique du Personnel le 02/05/2006).

Celui-ci intègre donc de façon très précise, les différentes obligations de la Société et des salariés en termes de sécurité.

Ce règlement intérieur est intégré au « Livret du personnel » qui après remise à jour est remis (après signature) à chaque salarié de la Société (CDI/CDD/stagiaire/intérimaire...) sur les sites de Buzançais et d'Arles.

Bilan des accidents de travail

	Taux de Fréquence	Taux de gravité
Année 2009	4,40	0,17
Année 2008	12,66	0,21
Année 2007	31,90	0,16

Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêts par rapport aux heures travaillées.

Taux de gravité = Nombre de jours d'arrêt par rapport aux heures travaillées.

Pour information les indices nationaux relatifs à l'activité de la société sont :

	Taux de fréquence	Taux de gravité
Année 2008	24,2	1,09

(Chiffres 2009 non communiqués au niveau national)

Le nombre d'accidents de travail est en baisse par rapport aux années précédentes (-50 % par rapport à l'exercice précédent) malgré des heures travaillées importantes et une utilisation intensive d'intérimaires. Aucun intérimaire n'a eu d'accident sur la période. Cette baisse est le résultat des améliorations constantes apportées à la politique de prévention et de sécurité appliquée sur les différents sites.

Le taux de fréquence a fortement diminué au cours des 3 dernières années tandis que l'indicateur de gravité est resté stable. La société a enregistré un seul accident du travail ayant nécessité un arrêt prolongé, les autres accidents recensés étaient sans gravité et n'ont pas donné lieu à un arrêt.

DÉTERMINATION ET REVUE DES EXIGENCES DES CLIENTS

De façon à ne pas s'engager sans visibilité vis-à-vis d'un client, la société a fixé des étapes principales de validation des offres ou des commandes clients.

La revue d'offre qui consiste à estimer la faisabilité technique, la viabilité et l'intérêt stratégique du projet par rapport à sa complexité, à ses caractéristiques techniques et à son montant.

La revue de commande qui consiste à confirmer la faisabilité du projet à la réception de la commande, valider le délai contractuel par rapport au plan de charge, valider les éléments financiers si ceci n'a pas été fait au préalable (ces réunions sont hebdomadaires).

Pour une affaire ne remplissant pas toutes ces obligations pour entrer en force (acompte à la commande non reçu, Lettre de Crédit non en place...), la Direction peut prendre la décision de ne lancer celle-ci que jusqu'à un certain niveau (ex : études). Cette affaire se trouvera alors informatiquement dans un état d'attente.

Les commandes de pièces de rechange n'entrent pas systématiquement dans le cadre de cette procédure, cependant certaines jugées significatives l'intègrent.

Les activités du SAV ont un traitement différent, organisé principalement dans le but d'apporter une grande réactivité.

MAÎTRISE DU PRODUIT FINI

La Société a mis en place une organisation apte à assurer la conformité du produit fini aux exigences (liste de contrôle, dossier de fabrication, commande, cahier des charges), à l'aide d'un contrôle final du matériel réalisé en fin de montage.

La Société ne peut pas disposer des moyens en alimentation de gaz permettant de tester les matériels dans leurs conditions réelles d'utilisation. Le contrôle final est donc destiné à limiter au maximum les risques de défaillance lors de la mise en service ainsi que le délai d'installation sur site, ceci par une vérification fonctionnelle la plus complète possible.

Le matériel conforme reçoit en finalité du service Contrôle Qualité, son autorisation d'expédition ou de mise à disposition client.

DOCUMENTATION DU CONTRÔLE INTERNE

La plupart des éléments clés fait l'objet d'une documentation relevant du système Qualité de la Société.

POLITIQUE QUALITÉ 2009/2010

La politique de management de la Qualité est toujours la référence de travail de la Société.

La Société a obtenu en avril 2009, l'extension de son certificat ISO 9001 V2008 à l'ensemble de ses sites Siraga Engineering et Ingas Engineering.

Au-delà de la certification, ses objectifs sont l'amélioration permanente et l'élargissement de son système.

La Société doit maintenir sa ligne de conduite qui est le gage de sa réussite et assurer :

- La satisfaction du client à moindre coût,
- L'excellence de ses produits et de ses services,
- L'amélioration des performances de son outil de travail,
- Le respect des exigences réglementaires et légales.

Pour atteindre les objectifs décidés en comité de direction, la Société se doit de poursuivre les actions engagées et réaliser de nouveaux challenges :

- Développer une « culture orientée clients »
 - Leur satisfaction passe avant toute autre priorité,
 - La Société et ses collaborateurs doivent les écouter et agir en conséquence.
- Mettre en place une démarche marketing. Nous devons fidéliser nos clients et plus particulièrement porter attention à ceux que nous avons qualifiés de « Premium ».
- Poursuivre le travail d'analyse de la valeur.

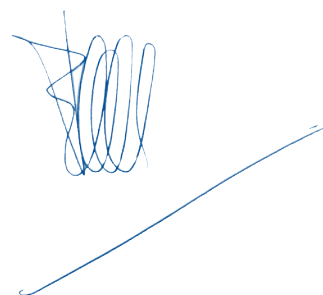
La Direction de la Société reste en effet convaincue que c'est en s'appuyant sur chacun de ses collaborateurs et sur son système de management de la Qualité qu'elle développera cette dynamique. Chaque collaborateur devra pour chaque action menée dans l'entreprise se demander **si elle est bien au service du client**.

Les indicateurs mis en place permettront de vérifier si la Société et ses collaborateurs atteignent bien les objectifs fixés.

La Direction s'engage à accompagner chaque collaborateur dans cette démarche d'amélioration continue et invite à nouveau l'ensemble du personnel à participer activement à la réussite de Siraga.

Benoît COLLOMB

Président du Conseil d'Administration



Présence Audit & Conseils
12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Atriom
14, place Gabriel Péri
75008 PARIS

SIRAGA SA

Société Anonyme au capital de 3 000 000 euros

Zone Industrielle "Les Hervaux"
BP 14
36500 BUZANCAIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-35 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SIRAGA**

Exercice clos le 31 mars 2010

Présence Audit & Conseils

12, rue d'Astorg
75008 PARIS

Atriom Audit & Consolidation

14, place Gabriel Péri
75008 PARIS

Siraga SA

Zone Industrielle « Les Hervaux » - BP 14 – 36500 Buzançais

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-35 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Siraga SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Siraga SA et en application des dispositions de l'article 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité des autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations ainsi que de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne, relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du président du conseil d'administration ne contient pas les informations relatives aux rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Fait à Paris, le 10 septembre 2010

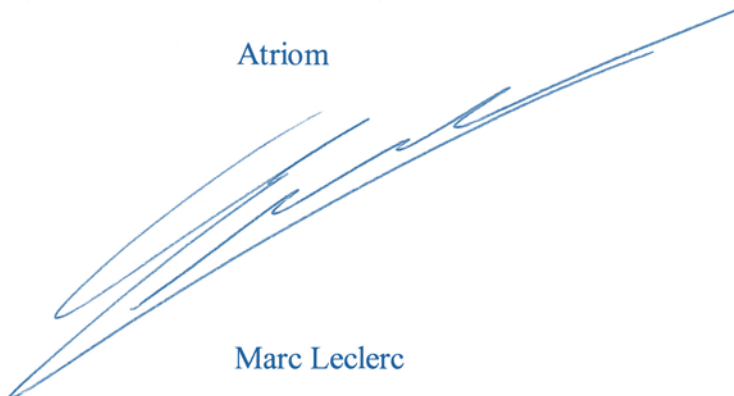
Les Commissaires aux Comptes

Présence Audit & Conseils

Atriom



Patrick Bourdin



Marc Leclerc

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'ordre du jour à caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 1 714 334 euros et un résultat part du Groupe également en bénéfice de 1 740 670 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 mars 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 2 235 251,10 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 8 557 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010 de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 2 235 251,10 €

Dotation

A la réserve légale, soit 11 850,00 €

Qui atteint ainsi le maximum légal

Aux autres réserves, soit 2 223 401,10 €

Totaux **2 235 251,10 €** **2 235 251,10 €**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2007	344 000 €	-	-
2008	-	-	-
2009	-	-	-

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de la société GPL Industrie en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler la société GPL Industrie en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de Monsieur Jean-François Vaury en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-François Vaury en qualité d'administrateur pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Approbation du projet de transfert des titres de la Société d'Euronext Paris sur Alternext

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la société des négociations sur Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext.

Elle confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif légal

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale mixte du 30 septembre 2009 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue : (sans ordre de priorité)

1. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Siraga par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

2. de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

3. d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

5. de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 septembre 2009 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 28 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 2 240 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

En cas d'admission, faisant suite à un transfert, des actions de la société aux négociations sur Alternext, les objectifs d'acquisition 2 à 5 ne pourront être poursuivis que sous la condition suspensive de leur admission par la réglementation en vigueur.

L'ORDRE DU JOUR À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Mise en harmonie des statuts avec les dispositions applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur Alternext sous condition suspensive du transfert sur Alternext

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la société aux négociations sur Alternext :

– de mettre en conformité les statuts avec les dispositions applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur Alternext,

– de supprimer en conséquence la référence à l'élaboration d'un rapport par le Président du conseil dans lequel il rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société dans le troisième alinéa de l'article 16 des statuts et de modifier comme suit ledit article :

Article 16 – Présidence du conseil

Le troisième alinéa est désormais rédigé comme suit :

« Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. »

DIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



SIRAGA S.A.

Z.I. Les Hervaux –BP 14
36500 BUZANÇAIS –FRANCE
Tél. + 33 2 54845000
Fax + 33 2 54845040
E-mail: siraga@siraga.com
Internet: www.siraga.com

Contact: M. Eric BATISE, Directeur Général.

SOVAM S.A.S.

3, route de la Bressandière –BP 49
79202 PARTHENAY Cedex –FRANCE
Tél. + 33 5 49951444
Fax + 33 5 49950108
E-mail: contact@sovam.fr

Contact: M. Franck VIGNAL, Directeur Général.

SIRAGA ENGINEERING

Avenue Jean Mermoz 22
B6041 GOSSELIES – BELGIQUE
Tél. + 32 71 35 36 56
Fax + 32 71 35 36 46
E-mail: laurent.gernez@siraga.com

Contact: M. Laurent GERNEZ, Directeur Projets Engineering

SIRAGA SOUTH EAST ASIA SDN. BHD.

N°26, Jalan Nilam 1/1
Subang Square Industrial Park
40000 SHAH ALAM – SELANGOR – MALAISIE
Tél. + 60 3 56367877
Fax + 60 3 56368277
E-mail: kklm@siragamym.com

Contact: M. KK LIM, Directeur Général.

SIRAGA DO BRASIL LTDA

Rua Padre Venancio Resende, 131
Casa Verde
CEP 02552-020 SAO PAULO – SP – BRÉSIL
Tél. + 55 11 396628 07
Fax + 55 11 395124 25
E-mail: siraga@uol.com.br

Contact: M. Andrés TOSCANINI, Gérant Délégué.

SIRAGA ALGERIE SPA

18 rue Becquerel
ALGER – ALGÉRIE
Tél. +213 661 92 17 97
Fax + 213 21 68 17 83
E-mail: mehdi.foury@siraga.com

Contact: M. Mehdi FOURY, Responsable des Opérations Locales.

SIRAGA INDIA PRIVATE LIMITED

Gr. Flr. Elysium Mansion
Walton Road, Colaba
MUMBAI 400001 – INDE
Tél. +91 22 22 52 41 24
Fax +91 22 22 86 52 41
E-mail: siraga@siragaindia.in

Contact: M. Kiran KAKATKAR, Président.

INGAS ENGINEERING

Parc d'Activités du Grand Rhône
4 rue Joseph Rainard –BP 52064
13646 ARLES CEDEX – FRANCE
Tél. 33 4 90520009
Fax 33 4 90520010
E-mail: gilles.guigon@ingas-eng.com

Contact: M. Gilles GUIGON, Directeur de Site.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Contact: Mlle Virginie STERLING

Tél. 02 54 84 50 17
E-mail: virginie.sterling@siraga.com